

Prévention des conflits et violences politiques et électoraux : Les professionnels de médias outillés !

MALI

L'information est l'oxygène des temps modernes

JEUDI 18 AOÛT 2022

1162

Malikilé

www.malikile.com

QUOTIDIEN D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION



Saisine du Conseil de Sécurité

Le Mali accuse

la France de livrer armes et

renseignements aux terroristes



La Justice au service du justiciable :
Les avant-projets de Code pénal et de Code de procédure pénale validés



Flambée des prix au Mali : Le front populaire contre la vie chère hausse le ton



COVID 19

CORONA VIRUS

PROTEGEONS NOUS ET PROTEGEONS LES AUTRES

Suivi des actions de prévention et de riposte au

17 août
2022

RESPECTONS LES MESURES BARRIÈRES



Porter le masque quand la distance de sécurité ne peut être respectée



Se laver les mains régulièrement



Tousser ou éternuer dans le coude



Respecter la distance de sécurité



Utiliser le gel hydro-alcoolique pour vous désinfecter les mains



Eviter de se serrer les mains



Eviter de se toucher le visage : la bouche, les yeux ou le nez

Echantillons testés

577

Nouveaux cas confirmés

02

Nouveaux guéris

03

Nouveaux décès

00

Au cours des dernières 24 H

VACCINATION

562 456 Vaccinations incomplètes

1 547 946 Vaccinations complètes

Bilan global de la situation du Covid 19

cas confirmés

31 251

Guéris

30 428

Décès

739

dont 07 font l'objet d'un suivi médical



MALIKILÉ

Sensibilisation

Ministère de la Santé et du Développement Social

P.14



P.27



P.32



/ Une /



Saisine du Conseil de Sécurité : Le Mali accuse la France de livrer armes et renseignements aux terroristes

P.5

/ Brèves /



Mali : Des "forces russes" repérées à Gao après le départ des français (berlin)
Lutte contre le terrorisme : Moscou est prêt à amplifier la coopération militaro-sécuritaire avec le Mali
Économie : Le mali recherche 200 milliards de FCFA sur le marché financier de l'UEMOA
Les forces françaises au Mali : 9 milliards d'euro pour quels résultats contre le terrorisme ?
Domaine agricole : Des terres enviées par les « riches »
Mali : L'expertise nationale pour une vision réaliste de la lutte contre le terrorisme

P.14

P.14

P.15

P.15

P.15

P.16

/ Actualité /



Communiqué du Conseil des Ministres du mercredi 17 aout 2022 - CM N°2022-35/SGG
La Justice au service du justiciable : Les avant-projets de Code pénal et de Code de procédure pénale validés
Flambée des prix au Mali : Le front populaire contre la vie chère hausse le ton
Prévention des conflits et violences politiques et électoraux : Les professionnels de médias outillés !
Le sahel : Un terrain de rivalité entre l'occident et l'orient via l'EIGS et le GSIM
Conseil National des Prix : Des mesures pour faire baisser les prix

P.22

P.25

P.26

P.27

P.28

P.29

/ Politique /



Élections au patronat : Mamadou Sinsy Coulibaly et amadou Diadié Sankaré écartés
Intégration de 26 000 éléments des mouvements : Réinsertion et allégeance

P.32

P.33

/ Culture & société /



Micro-Trottoir : Que pensez-vous de la dépigmentation ?

P.34

/ International /



Santé publique : Sous la pluie, le col. Doumbouya inaugure le CHU de Donka, le plus grand du pays
Manif du FNDC : Le papa du jeune Ibrahima Baldé, tué par balle, parle

P.35

P.37

/ Sport /



Foot : Le Barça dans le dur, voici ce qui manque pour enregistrer Jules Koundé

P.38

Comité de rédaction

Quotidien numérique d'informations générales paraissant du lundi au vendredi

Edité par la Société **Agence Malienne de Presse et d'Informations (AMPI)**

Siège : Rue du Gouverneur (902) Immeuble Baye Niass – Faladié (Bamako – Mali)

Email : ampikile@gmail.com

Site Web : www.malikile.com

Contacts : +223 70 44 22 23

- **Gérant :** Moctar Sow
- **Redacteur en Chef :**
- **Rédaction Générale :** Moctar Sow, Karamako B. KEITA, Ibrahim Sanogo, Yama Diallo, Malick wogo, Maffenin Diarra Samba Moussa LY journaliste correspondant à Dakar
- **Service Commercial :** Youssouf Diarra
- **Secrétariat :** Fatou SISSOKO



**Aidez-nous à lutter
contre le Terrorisme
Contactez le Centre
d'appel « DÈMÉSO »**



**80001120
80001122**



**+223 98-17-36-45
+223 98-17-36-75**



**HALTE AU
TERRORISME
AU MALI**



Saisine du Conseil de Sécurité

Le Mali accuse la France de livrer armes et renseignements aux terroristes

Une nouvelle brouille diplomatique en vue. Le lundi 15 août, le ministre des Affaires étrangères et de la coopération internationale, Abdoulaye Diop, a adressé un courrier à Zhang Jun, ambassadeur, représentant permanent de la République Populaire de Chine auprès des Nations Unies et président du Conseil de sécurité des Nations Unies pour solliciter une réunion d'urgence sur la situation qui prévaut au Mali. Il accuse la France de fournir des renseignements et des armes aux terroristes.

Le ministre des Affaires étrangères Abdoulaye Diop, a adressé une lettre au Conseil de sécurité des Nations Unies (CSNU) pour explicitement porter des accusations contre la France. Dans sa déclaration, le ministre Abdoulaye Diop assure avoir des preuves solides selon lesquelles la France a collecté des renseignements au profit des

groupes terroristes. Des renseignements collectés en violant régulièrement l'espace aérien malien. « Depuis le début de l'année 2022, les forces armées maliennes munies de nouvelles capacités, ont enregistré plus de 50 cas délibérés par des aéronefs étrangers, notamment opérés par des forces françaises, sous différentes

formes aux actes d'indisciplines caractérisés par des refus d'obtempérer aux instructions des services de contrôle aérien, s'ajoutent des cas d'extinction des transpondeurs dans le but de se soustraire aux contrôles », estime le diplomate. Dans la lettre, Abdoulaye Diop affirme également que la France a livré des munitions aux



terroristes. Pour toutes ces accusations, le ministre des Affaires étrangères soutient qu'il dispose d'éléments de preuve et dit être prêt à les transmettre aux membres du Conseil. Ainsi, il fustige des « actes d'agression contre la souveraineté et l'intégrité territoriale d'un Etat membre des Nations Unies afin de prendre à témoin l'opinion nationale et internationale ». En outre, le diplomate affirme détenir des éléments qui indiqueraient que la France avait collecté des renseignements au Mali afin de les fournir à certains groupes terroristes. « Le

gouvernement du Mali dispose de plusieurs éléments de preuve que ces violations flagrantes de l'espace aérien malien ont servi à la France pour collecter des renseignements au profit des groupes terroristes opérant dans le sahel et pour leur larguer des armes et des munitions », a-t-il assuré.

Enfin, il a invité le conseil de sécurité des Nations Unies, garante de la paix et de la sécurité internationale à œuvrer afin que la république française cesse immédiatement ces actes

d'agression contre le Mali.

Par conséquent, il a précisé que la France, membre permanent du Conseil de Sécurité, devrait se conformer à la légalité internationale, en respectant les dispositions pertinentes de la charte de Nations Unies. Sauf au Mali de s'assumer dans le cadre de la légitime défense a-t-il conclu.

Lire en encadré la lettre du Gouvernement Malien

■ Maffenin Diarra

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
ET DE LA COOPERATION INTERNATIONALE

RÉPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple - Un But - Une Foi

LE MINISTRE



Koulouba, le 15 AOÛT 2022

N° 00444 /MAECI

Excellence Monsieur le Président,

Au nom du Gouvernement de la République du Mali, je tiens à appeler votre attention sur des actes graves qui sont de nature à porter atteinte à la paix et à la sécurité internationales.

En effet, depuis plusieurs mois il nous a été donné de constater des violations répétitives et fréquentes de l'espace aérien malien par les forces françaises, en y faisant voler des vecteurs aériens tels que des drones, des hélicoptères militaires et des avions de chasse, sans autorisation des autorités maliennes.

Depuis le début de l'année 2022, les Forces armées maliennes (FAMA), munies de nouvelles capacités, ont enregistré plus de 50 cas délibérés de violation de l'espace aérien malien par des aéronefs étrangers, notamment opérés par les forces françaises, sous différentes formes. Aux actes d'indiscipline caractérisés par des refus d'obtempérer aux instructions des services de contrôle aérien, s'ajoutent des cas d'extinction des transpondeurs dans le but de se soustraire au contrôle. S'y ajoutent également des cas de falsification de documents de vol, ainsi que des cas d'atterrissage d'hélicoptères dans des localités hors aérodromes, sans autorisation préalable. De nombreux vols d'avions de renseignement et de drones évoluant à haute altitude ont été notés, qui se livraient à des activités considérées comme de l'espionnage, de l'intimidation voire de la subversion. Le tableau listant les incidents aériens depuis l'annonce du retrait de la force Barkhane est joint en annexe.

**Son Excellence Monsieur ZHANG Jun, Ambassadeur,
Représentant permanent de la République Populaire de Chine
auprès des Nations Unies
Président du Conseil de sécurité des Nations Unies
New York
Mail: dppa-scs3@un.org / chinesemission@yahoo.com**

Koulouba BP 11 Tél : (+223) 20 22 80 17

L'un des cas les plus récents a été la présence illégale d'un drone des forces françaises, le 20 avril 2022, au-dessus de la base de Gossi, dont le contrôle avait été transféré aux FAMA, le 19 avril 2022. Ledit drone était présent à partir de 11h45 évoluant à moyenne altitude, pour espionner nos vaillantes FAMA. Outre l'espionnage, les forces françaises se sont rendues coupables de subversion en publiant des images collectées par leur drone, montrant des civils tués. Des résultats de l'enquête judiciaire menée par les services compétents du Mali, il a été établi que les corps y avaient été disposés bien avant l'arrivée des forces maliennes à Gossi. Cette communication malheureuse avait pour objectif de ternir l'image et d'accuser les forces armées maliennes engagées pour la libération de leur territoire, la protection et la sauvegarde de leurs populations éprouvées par une longue crise.

Le 21 avril 2022, une patrouille de Mirage 2000 a survolé à plusieurs reprises, sans coordination préalable, un convoi FAMA en partance pour renforcer le dispositif de l'emprise de Gossi. Cette manœuvre s'inscrivait dans une dynamique d'intimidation de nos forces.

Le 15 juin 2022, l'avion de transport tactique Casa 295 de l'Armée de l'Air du Mali a été harcelé par un aéronef de combat appartenant à la force Barkhane, alors que l'aéronef malien effectuait des rotations entre des aérodromes situés en territoire malien. L'aéronef français inconnu, qui ne s'est jamais annoncé à la radio, a effectué des manœuvres dangereuses autour de l'avion malien, perçues comme des tentatives d'intimidation.

En outre, le 06 août 2022, la force Barkhane a confirmé dans un communiqué officiel avoir mené des opérations aériennes contre des présumés terroristes dans la zone de Talataye. Cependant, ces opérations unilatérales n'ont pas été coordonnées avec les FAMA.

De plus, dans le secteur de Lerneb, la nuit du 06 au 07 août 2022 vers 03h30 du matin, un hélicoptère a atterri aux environs de la forêt de Ougrich au sud de Lerneb et Aratène, cercle de Goundam, région de Tombouctou. L'hélicoptère a embarqué 2 éléments d'Ibrahim Ag Baba, lieutenant d'Abou Talha, chef de l'émirat de Tombouctou pour une destination inconnue.

Le 08 août 2022, à 37 Km de Tessit, un hélicoptère Chinook a survolé des renforts FAMA de Gao en mouvement vers Tessit, dans la direction opposée de progression. Le Chinook, surpris dans ses activités, a subitement repris de l'altitude. Les recoupements du Poste de Commandement Interarmées de Théâtre (PCIAT) Est auprès des partenaires n'ont pas permis de confirmer l'origine de l'aéronef.

Le 08 août 2022 à 12h55, une patrouille des FAMA est sortie de Labbezanga pour rechercher en vain un colis largué par Barkhane à 03 Km Est dudit poste.

Tout au long du processus de transfert aux autorités maliennes de l'aérodrome de Gao et de l'espace aérien du Nord, depuis l'annonce du retrait de Barkhane, les aéronefs militaires maliens ont fait l'objet d'entraves régulières, par des manœuvres retardatrices visant à réduire leur efficacité et à rallonger leurs délais de réaction.

Face à la multiplication de ces actes d'agression contre la souveraineté et l'intégrité territoriale d'un Etat membre des Nations Unies, le Gouvernement du Mali a publié les communiqués n° 009 et 028 respectivement du 12 janvier et du 26 avril 2022, dont copies figurent en annexe, afin de prendre à témoin l'opinion nationale et internationale. Le Conseil de sécurité en a été également informé.

Le Gouvernement du Mali dispose de plusieurs éléments de preuve que ces violations flagrantes de l'espace aérien malien ont servi à la France pour collecter des renseignements au profit des groupes terroristes opérant dans le Sahel et pour leur larguer des armes et des munitions.

Aussi, il convient de rappeler que c'est en raison de suspicions de manœuvres de déstabilisation de la France que le Gouvernement du Mali s'est fermement opposé à la demande de soutien aérien de la France au profit de la MINUSMA, afin que la France ne se serve pas de la mission onusienne comme prétexte pour mener des opérations subversives visant à fragiliser davantage le Mali et la région du Sahel.

Au regard du droit international, le Gouvernement du Mali estime que ces actes de la France constituent une agression, qui est définie, selon la résolution 3314 (XXIX) de l'Assemblée générale des Nations Unies du 14 décembre 1974, comme « l'emploi de la force armée par un Etat contre la souveraineté, l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique d'un autre Etat ou de toute autre manière incompatible avec la Charte des Nations Unies... ».

Ainsi, le Gouvernement du Mali invite le Conseil de sécurité des Nations Unies, garante de la paix et de la sécurité internationales à œuvrer afin que la République française cesse immédiatement ses actes d'agression contre le Mali. En outre, La France, membre permanent du Conseil de sécurité, devrait se conformer à la légalité internationale, en respectant les dispositions pertinentes de la Charte des Nations Unies.

En cas de persistance dans cette posture qui porte atteinte à la stabilité et à la sécurité de notre pays, le Gouvernement du Mali se réserve le droit de faire usage de la légitime défense, conformément à l'article 51 de la Charte des Nations Unies.

Je vous prie de porter la teneur de la présente à l'attention des membres du Conseil de sécurité, en vue d'une réunion d'urgence sur ces questions et de la publier en tant que document officiel du Conseil de sécurité.

Veuillez agréer, **Excellence Monsieur le Président**, l'assurance de ma considération distinguée.



Abdoulaye DIOP
Officier de l'Ordre national

■ Issa Kaba



Populisme : Debordo Leekunfa veut profiter de la crise autour des 49 militaires arrêtés au Mali pour organiser son premier concert au Palais de la Culture d'Abidjan.

Longtemps défié par plus jeunes que lui (Serge Benaud et autre Ramba junior) mais Debordo n'a jamais pris le risque de s'engager à prendre la plus grande salle de spectacle de la CI .

Dernièrement il a tenté une sortie hasardeuse contre le Mali lors d'un concert le producteur Aimé Zabié l'a vite arrêté, quelques jours après cette tentative désespérée de se faire un peu de santé de populaire l'artiste a annoncé ce mercredi l'organisation très prochaine d'un concert en hommage aux 49 soldats détenus au Mali.

Mon frère sidiki n'a pas besoin de crise pour remplir le Palais de ton pays.



Taux de chômage en Australie baisse jusqu'à 3% des métiers comme gardien en voie de disparition.

Les boissons énergisantes on en parle par rapport à la Chicha ,sincèrement il faut qu'un médecin m'explique.

■ Daouda Bakary Kone



(CROISSANCE AFRIQUE)-Les revenus aurifères consolidés de la compagnie B2Gold se sont élevés à 382 millions USD sur des ventes de 205 300 onces à un prix moyen réalisé de l'or de 1 861 USD l'once au 2eme trimestre 2022, contre 363 millions de USD sur des ventes de 200 071 onces à un prix moyen réalisé de l'or de 1 814 USD l'once au deuxième trimestre de 2021. Cet exploit concerne les activités de toutes les filiales de la compagnie minière installées dans le monde entier.



■ EcoMatin



Désigné le 16 août 2022 au siège de la société à Nairobi au Kenya, l'originnaire de la Guinée Conakry remplace le Zimbabwéen Andrew Chimphondah qui a quitté la Société en février dernier après 4 ans de fonction.



■ Alou Badra Haïdara



Avec le Grand Chef.....Un Homme exceptionnel, extraordinaire, unique, intelligent, généreux, sincère, honnête. ...

Thierno Hass Diallo....chez lui...



Mali Actu



B2Gold se frotte les mains. La compagnie canadienne qui exploite une mine d'or au Mali annonce un bénéfice net établi à 131 millions USD au 1er semestre de 2022.



Toutes l'actualité sur SADIO MANÉ

SADIO MANÉ : "Quand j'ai quitté Bambali, ma ville natale, j'ai promis trois choses : ne pas décevoir mes parents, devenir footballeur professionnel et retourner dans ma ville natale pour construire une école."

Ses parents étaient fiers, très surpris et excités lorsqu'ils l'ont vu jouer pour la première fois à la télévision pour Metz



en Ligue 1.

Non seulement il est devenu footballeur professionnel, mais il est également considéré comme l'un des meilleurs footballeurs de la planète aujourd'hui et il est candidat au ballon d'or.

Il n'a pas seulement construit une école, il a aussi construit un hôpital et aide financièrement les habitants de sa ville natale.

Un exemple qui nous montre que quand on y croit, on y peut...



Malick Konate



Le Mali a saisi le Conseil de sécurité de l'ONU, affirmant détenir des preuves d'un soutien de Paris aux groupes terroristes maliens. #JA#Bèki_Takè #MonNouveauMali

Serge Daniel



#Mali-Togo-CI-49 militaires ivoiriens/D'après mes informations, est attendu à Bamako, le Président du Togo Faure Essozimna Gnassingbé qui tient la corde des négociations pour la libération des 49 militaires ivoiriens détenus au Mali depuis le 10/07. Plutôt une bonne nouvelle!



ModyD

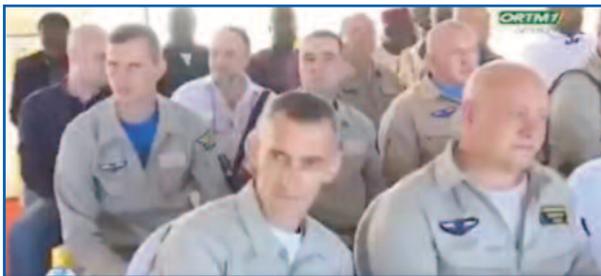


C'est quand même dommage que l'interdiction de la chicha réunisse plus de monde que des tueries ou des problèmes liés à la corruption ou la mauvaise gouvernance. Comme quoi quand on y voit son intérêt on sait se mobiliser. Sur ce n'attrapez pas mon col. Aw bonne nuit

■ Séga DIARRAH



#Mali : Des soldats russes seront à #Gao pour assurer la formation des soldats maliens à l'utilisation des avions chasseurs L-39. Depuis l'aéroport de Gao, les forces maliennes continueront ainsi d'étendre leur zone d'opérations vers le nord-est



■ Senga



Ce matin j'ai visité la toute nouvelle Librairie Étienne Tshisekedi de l'université de Kinshasa. Je suis impressionné par la modernité des bâtiments et la richesse des collections. On ne s'est pas contenté de repeindre les vieilles bâtisses coloniales. #FatshiWumela !



■ Abdoul MBAYE



Quelque soit son statut, son âge ou sa coloration politique, un ressortissant sénégalais maltraité à l'étranger doit provoquer une réaction immédiate de nos gouvernants. L'exigence d'enquête est un minimum,

les vives protestations aussi en cas de décès, notamment par la police.

■ Présidence Sénégal



En marge de sa visite au Gabon, le Président @Macky_Sall a rencontré à Libreville la communauté sénégalaise vivant dans ce pays. À cette occasion, les représentants de la diaspora sénégalaise ont salué la vision et le leadership du Président Macky SALL.



■ Gouvernement du Mali



Bamako | Occupation des artères | 17 août 2022.

Une forte délégation, composée du Ministère des Infrastructures, de la Mairie du District, de la Compagnie de la Circulation routière, du Conseil Malien des Transports routiers, a effectué ce mercredi une visite des voies reliant la tour de l'Afrique à l'échangeur de #Yirimadio et celle du 3ème pont de #Bamako. L'objectif est de constater de visu les occupations anarchiques des emprises des routes ci-dessus citées et d'envisager des mesures concrètes.

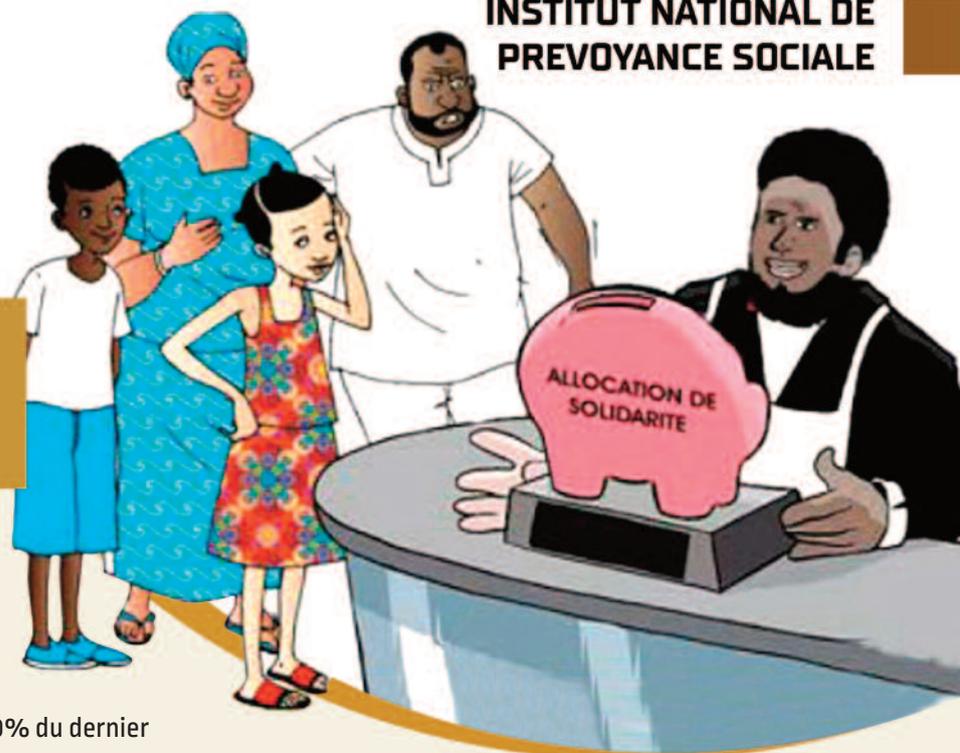
Il ressort des constats que les pistes cyclables réalisées sur ces voies sont régulièrement occupées par les vendeurs ambulants, les stationnements irréguliers des camions gros-porteurs et des parkings pour les motos taxis et motos tricycles. Certains caniveaux sont devenus, du fait des riverains, des dépotoirs de déchets de toute nature.

Ces occupations ont pour effet, la dégradation de la route et l'entrave à la fluidité de la circulation routière.

Des mesures seront très bientôt prises en vue de sécuriser ces axes routiers et de fluidifier la circulation.

À cet effet, une réunion des experts des structures concernées par le sujet est prévue en début de semaine prochaine.

Cellule Communication du Ministère des #Transports et des #Infrastructures !



L'ALLOCATION DE SOLIDARITE

Conditions d'ouverture du droit :

- Être Agé de 53 ans au moins,
- Avoir accompli au moins 6 années d'activité salariée ayant donné lieu à cotisation,
- Ne pas disposer de ressources supérieures à 80% du dernier salaire perçu,
- Introduire la demande à l'INPS dans un délai de deux (2) ans à compter de la cessation d'activité.

Les pièces constitutives du dossier de la demande d'allocation de solidarité

Pièce à fournir	Responsable Autorité de délivrance	Responsable du remplissage
Demande d'Allocation de Solidarité	Sur imprimé officiel fourni par l'INPS	L'assuré
Certificat d'emploi et de salaires	Sur imprimé officiel fourni par l'INPS	Le dernier employeur. éventuellement rempli par les précédant sur des imprimés distincts lorsque l'assuré a fait mois de 8 ans chez le dernier employeur.
Certificats de travail	Tous les employeurs de l'assuré	Chaque employeur de l'assuré doit un fournir un certificat de travail
Justificatifs des rémunérations perçues	Employeur / Salarié	L'employeur (quelques bulletins de salaire)
Certificat de vie	Autorité municipale	Autorité municipale

Calcul de l'allocation de solidarité

L'allocation de solidarité est calculée sur la base de trois éléments prédéterminés:

- le salaire minimum interprofessionnel garanti multiplié par le coefficient 2;
- le taux d'annuité (TA) qui est fixé par la loi à 2%;
- la durée minimale d'assurance (DMA).

Le montant de l'allocation de solidarité (AS) s'obtient en appliquant la formule suivante :

$$AS = SMIG \times 2 \times TA \times DMA$$

Exemple : Un assuré âgé de 54 ans comptant 9 années d'activité salariée ayant donné lieu à cotisation qui a eu une rémunération totale de 9 463 616 FCFA au cours des huit dernières années d'activité.

L'allocation de solidarité de l'intéressé se calcule comme suit :

- le salaire minimum interprofessionnel garanti multiplié par le coefficient 2 : $40\ 000\ FCFA \times 2 = 80\ 000\ FCFA$
- le taux d'annuité (TA) : 2%
- la durée minimale d'assurance (DMA) : 13 ans
- le montant de l'allocation de solidarité est de : $80\ 000\ FCFA \times 2 \times 2\% \times 13 = 20\ 800\ FCFA$.

Date d'effet :

L'allocation de solidarité prend effet le premier jour du mois civil qui suit la date de réception de la demande de liquidation de la retraite.

Mali : Des “forces russes” repérées à Gao après le départ des français (berlin)



Le gouvernement allemand a fait état mercredi de la “présence présumée de forces russes en uniforme” dans la ville malienne de Gao juste après le départ lundi des derniers soldats français de l’opération antijihadiste Barkhane.

Dès ce moment-là, une telle présence russe a été détectée dans cette ville du nord du Mali, a déclaré un porte-parole du ministère allemand des Affaires étrangères au cours d’une conférence de presse régulière. Gao abrite notamment un contingent de soldats allemands, non loin de l’ancienne base occupée par les Français. Une présence russe dans cette zone “modifierait l’environnement de la mission”, a prévenu, sans plus de précisions, ce porte-parole.

L’ambassadeur d’Allemagne au Mali a ainsi directement pris contact avec le ministre malien des Affaires étrangères à ce sujet, a déclaré le porte-parole. Le gouvernement allemand est également en contact avec les Nations unies, a-t-il ajouté. Berlin a notamment “connaissance” de la présence d’un avion, qui pourrait avoir été remis au Mali par la Russie et qui était en service lundi à l’aéroport de Gao.

“Nous avons des informations selon lesquelles environ 20 à 30 personnes, qui ne peuvent pas être attribuées aux forces armées maliennes, ont été vues dans un hangar en train de charger et de décharger cet avion”, a précisé une porte-parole du ministère allemand de la Défense pendant ce point-presse, précisant que ces éléments faisaient l’objet d’un “examen approfondi”.

C’est un “avion d’entraînement et de combat terrestre de type L-39”, livré par la Russie aux Maliens, souligne l’armée allemande dans une lettre adressée aux commissions des Affaires étrangères et de la Défense du Bundestag, la chambre basse du parlement, et dévoilée mardi par l’hebdomadaire Der Spiegel.

Les rapports entre la junte à Bamako et la France, l’ancienne puissance coloniale, se sont brutalement envenimés ces derniers mois, en particulier depuis l’arrivée au Mali de paramilitaires du groupe de sécurité privé russe Wagner, poussant les deux pays à la rupture après neuf ans de présence française ininterrompue pour lutter contre les jihadistes. Les relations entre le Mali et l’ONU, dont les casques bleus sont présents sur le territoire malien depuis 2013, se sont également dégradées ces derniers mois.

Source : AFP

Lutte contre le terrorisme : Moscou est prêt à amplifier la coopération militaro-sécuritaire avec le Mali



La Défense russe plaide en faveur du développement des liens militaires avec le Mali et souhaite notamment aider ce pays africain à lutter contre les extrémistes. Les pourparlers russo-maliens se tiennent lors de la Xe Conférence sur la sécurité internationale à Moscou. La Défense russe réaffirme sa volonté d’intensifier les liens avec le Mali dans le domaine militaire et sécuritaire, a souligné le 16 août le vice-ministre russe de la Défense Alexandre Fomin au cours d’un entretien avec le chef de la Défense malienne, Sadio Camara lors de la Xe Conférence sur la sécurité internationale à Moscou.

“Nous sommes ouverts à toutes formes de coopérations pour favoriser le développement des relations entre nos deux pays dans la défense et nous voudrions mettre l’accent sur votre contribution personnelle [dans cette coopération, ndlr]. Nous sommes convaincus que ce travail commun aidera à renforcer les capacités défensives des forces armées de votre pays et à augmenter l’efficacité de la lutte contre les groupes armés illégaux”, a déclaré M. Fomin à Sadio Camara.

Les interlocuteurs ont discuté en détail des projets courants et potentiels, ainsi que des défis sécuritaires actuels au Sahel. Dans son allocution devant les participants à la conférence, le ministre malien de la Défense a déclaré que le “soutien technique et matériel de la Russie, qui ne dissimule aucune arrière-pensée coloniale” avait permis aux autorités du pays d’atteindre des succès militaires importants contre les terroristes, ainsi que de normaliser la vie du peuple malien.

Sputniknews

Abonnez vous à votre journal numérique

Malikilé

pour recevoir les dernières informations

Whatsapp : 70 442223 / Email : ampikile@gmail.com
Site : www.malikile.com

Économie : Le mali recherche 200 milliards de FCFA sur le marché financier de l'UEMOA



C'est une forte somme de 200 milliards de FCFA que l'Etat du Mali est en train de rechercher depuis le 15 août 2022 sur le marché financier de l'UEMOA à travers un emprunt obligataire par appel public à l'épargne dénommé « Etat du mali 6,20% 2022-2032 ».

Selon les responsables gouvernementaux maliens, l'émission a pour objet la mobilisation de ressources en vue d'assurer, le financement d'infrastructures de développement prévue au Budget 2022 de l'Etat du Mali. Le montant de l'émission est représenté par 20 millions d'obligations avec un taux d'intérêt nominal de 6,20% l'an. Le prix d'émission est de 10 000 FCFA par obligation, payable en une seule fois à la date de souscription. Les investisseurs ont jusqu'au 31 août 2022 pour faire leur opération de souscription auprès des Sociétés de Gestion et d'Intermédiations (SGI) de la zone UEMOA agréées par le CREPMF. Selon l'émetteur, les catégories d'investisseurs potentiels concernés par l'emprunt sont toutes les personnes physiques et morales, y compris les banques et les compagnies d'assurance. La date de jouissance est fixée au 07 septembre 2022. Quant à la durée de l'emprunt, elle est de 10 ans.

Oumar Nourou / Source : LEJECOM

Domaine agricole : Des terres enviées par les « riches »

L'Afrique compte 60 % des terres arables non exploitées du monde. De quoi susciter toutes formes de convoitises afin de s'appropriier par tous les moyens ces espaces vitaux pour soutenir les puissances économiques.

La quête de l'émergence en Afrique dépend de l'agriculture. L'Afrique est en passe de devenir un continent stratégique pour l'agriculture. Avec 60 % des terres non cultivées, suffisamment de ressources en eau, de main-d'œuvre, elle peut répondre à la demande mondiale», défendait en 2015 Priya Gajraj du PNUD (lepoint.fr). Un enjeu vite compris par la Cen-Sad dont de nombreux projets ont été recentrés sur le développement agricole. Ce qui était une menace sérieuse pour des lobbies et des multinationales qui lorgnent sur le fabuleux trésor foncier africain. En effet, ces dernières années, les Chinois, les Saoudiens, les Qataris... ont brillé par leur «politique agressive» d'achats de terres en Afrique. Ils sont généralement guidés par le besoin de produire pour leur marché intérieur... sans réellement participer au développement de l'agriculture locale. Selon des rapports de l'Union africaine, l'Afrique a cédé pour plus de 100 milliards de dollars de terres entre 2000 et 2015. Une situation qui a poussé l'Afrique du Sud à récemment annoncer que les étrangers ne pourraient plus acheter de terres dans le pays d'ici cinq ans. Une bonne résolution qui doit inspirer d'autres pays du continent, notamment le Mali avec ses immenses terres fertiles.

M.B / Source : Le Matin

Les forces françaises au Mali : 9 milliards d'euro pour quels résultats contre le terrorisme ?



Avant-hier lundi (15 août 2022), la France a annoncé le départ définitif de Barkhane du Mali. « Le dernier détachement présent sur le sol malien a franchi la frontière entre le Mali et le Niger » ce lundi en provenance «de la plateforme opérationnelle désert de Gao». C'est officiellement la fin de neuf ans d'opérations de l'armée française dans le pays. Pour quels résultats ?

C'est la question que beaucoup se posent aujourd'hui. De sources officielles, nous apprenons que cette opération a coûté la vie à 58 soldats français pour un coût financier estimé à 9 milliards d'euro. En termes de lutte contre le terrorisme, ce fut un échec cuisant. En effet, loin de vaincre cette menace d'insécurité et d'instabilité, Barkhane n'a pas pu l'empêcher de s'étendre au centre puis au sud de notre pays !

M.B / Source : Le Matin



nales qui lorgnent sur le fabuleux trésor foncier africain. En effet, ces dernières années, les Chinois, les Saoudiens, les Qataris... ont brillé par leur «politique agressive» d'achats de terres en Afrique. Ils sont généralement guidés par le besoin de produire pour leur marché intérieur... sans réellement participer au développement de l'agriculture locale. Selon des rapports de l'Union africaine, l'Afrique a cédé pour plus de 100 milliards de dollars de terres entre 2000 et 2015. Une situation qui a poussé l'Afrique du Sud à récemment annoncer que les étrangers ne pourraient plus acheter de terres dans le pays d'ici cinq ans. Une bonne résolution qui doit inspirer d'autres pays du continent, notamment le Mali avec ses immenses terres fertiles.

M.B / Source : Le Matin

Mali : L'expertise nationale pour une vision réaliste de la lutte contre le terrorisme

Qui approvisionne les terroristes en armes et munitions ? Qui les rémunèrent et dans quel but ? Qui tire réellement profit des autres activités criminelles qui prolifèrent autour du terrorisme ? Autant de questions qu'on ne cesse de se poser ces dernières années, aussi bien des citoyens lambda comme des intellectuels.

Le terrorisme n'est pas une action spontanée. C'est une menace qui ne se résume pas ainsi à des actions spontanées contre des peuples pour des raisons religieuses. Il répond de plus en plus à une stratégie de déstabilisation planifiée à des fins géostratégiques et surtout géoéconomiques pour pallier le déclin économique de l'Occident.

La solution au terrorisme passe ainsi par une vision qui nous est propre. Il faut par exemple un leadership avéré et une vision de développement visant à couper l'herbe sous les pieds des réseaux terroristes. Il faut notamment revoir la gouvernance locale en mettant en avant les expertises du terroir et les modes de gestion traditionnels. Ce qui doit amener nos décideurs politiques à faire des zones rurales de véritables pôles de développement visant à offrir à la jeunesse des moyens d'y réaliser ses ambitions socio-économiques ; d'y s'épanouir tout en contribuant à l'émergence socio-économique, culturelle... de leur pays.

S'ils sont nombreux les jeunes qui ont rejoint les groupes armés faute d'autre perspective, il faut trouver le moyen de les occuper comme acteurs de leur développement personnel et de l'émergence économique du pays. Et il est utopique de vouloir y parvenir en focalisant nos stratégies et plan de développement sur les centres urbains.



Mais comment offrir à ces jeunes analphabètes une insertion et des projets ? Comment assurer la loi et l'ordre alors que l'État est absent et perçu comme un adversaire ? Les réponses les plus pertinentes et les plus réalistes à ces questions ne viendront jamais d'ailleurs, mais de notre propre réflexion.

Et comme le conseille si bien le camarade Moussa Sey Diallo, «en Afrique, surtout francophone, on connaît enfin nos problèmes. Ils ont été hurlés, on a été assez conditionnés, motivés. Taisons-nous maintenant et partons vers les solutions, qui ne viendront qu'à travers l'union sacrée et stratégique, et surtout par l'acquisition du savoir» !

En plus de 60 ans d'indépendance, nous avons formé suffisamment d'experts (sociologues, planificateurs, économistes, agronomes...) qui doivent aider nos pays à résoudre les équations auxquelles nous faisons face avec des solutions appropriées et dans nos intérêts. Il faut leur faire confiance. Même si ceux-ci aussi doivent comprendre qu'il s'agit d'une belle opportunité de mettre en évidence leur compétence, leur expertise et leur expérience et non de se faire les poches en pillant les fonds mis à leur disposition.

M.B / Source : Le Matin



CENTRE D'APPELS INPS

Appelez au : **20-70-51-70 // 20-70-51-71 // 20-70-51-72**

Une équipe professionnelle et dynamique à votre écoute

Du lundi au Jeudi

7h30 à 16h00

Vendredi

7h30 à 17h30

NOTRE AMBITION : MIEUX VOUS SERVIR

- UN ACCUEIL CHALEUREUX
- UNE ORIENTATION SURE
- DES INFORMATIONS FIABLES

Pour toutes informations et réclamations relatives à l'INPS

- Renseignement sur nos prestations
- Pièces à fournir et suivi des dossiers
- Date et Chronogramme de paiement



Office central de Lutte contre l'Enrichissement illicite (OCLEI)

BON A SAVOIR

■ C'EST QUOI L'ENRICHISSEMENT ILLICITE ?

L'enrichissement illicite est :

- l'augmentation substantielle du patrimoine d'un agent public sans rapport avec ses revenus légitimes, ou
- le train de vie que mène cet agent sans rapport avec ses revenus légitimes.

■ C'EST QUOI LA DÉCLARATION DE BIENS ?

La déclaration de biens est la liste détaillée des revenus et des biens qui appartiennent à un agent public, transmise par cet agent aux autorités compétentes pour analyse et exploitation conformément à la loi.

■ QUI DOIT FAIRE LA DÉCLARATION DE BIENS ?

La déclaration de biens concerne les personnalités suivantes : présidents d'institution, ministres et assimilés, présidents et membres des autorités administratives indépendantes, députés ou maires, autres ordonnateurs ou comptables publics, directeurs généraux, présidents d'établissement public, directeurs généraux, nationaux ou régionaux des services de l'Etat, magistrats, chefs d'état-major des armées, responsables de la passation de marchés publics, responsables des services financiers, d'assiette ou de recouvrement.

Les personnalités concernées sont environ 8 000.

■ OÙ FAIRE SA DÉCLARATION DE BIENS ?

La déclaration de biens est faite auprès du président de la Cour suprême. En retour, cette autorité délivre un récépissé à l'auteur de la déclaration de biens.

■ QUELS SONT LES REVENUS ET BIENS À DÉCLARER ?

- les revenus : salaires, indemnités, primes, autres accessoires de salaires, héritages, libéralités légalement reçues ;
- les biens meubles : véhicules, meubles et bijoux de valeur, objets d'art, comptes bancaires, argent en espèces, actions, parts sociales,
- les biens immeubles : maisons d'habitation, immeubles commerciaux ou professionnels, champs, vergers, animaux, terrains nus.

Tous les revenus et biens doivent être déclarés, qu'ils soient situés au Mali ou à l'extérieur.

■ QUELLES SONT LES PIÈCES JUSTIFICATIVES DE LA DÉCLARATION DE BIENS ?

Les revenus et les biens déclarés doivent être soutenus par des pièces justificatives comme les titres fonciers, les lettres d'attribution, les concessions rurales, les concessions urbaines, les relevés de comptes bancaires, etc.

■ QUAND FAIRE SA DÉCLARATION DE BIENS ?

La déclaration de biens doit être faite par l'agent public concerné :

- au début de la fonction ou du mandat qui crée l'obligation de déclaration de biens ;
- chaque année, au plus tard le 31 décembre ;
- à la fin de la fonction ou du mandat.

Le formulaire de déclaration de biens est téléchargeable en cliquant

www.oclei.ml

<https://www.facebook.com/Office-Central-de-Lutte-Contre-l-Enrichissement-Illicite>

APPEL A CANDIDATURE

L'Office central de Lutte contre l'Enrichissement illicite lance le recrutement **du Directeur des Ressources humaines** au titre de l'exercice budgétaire 2022.

I. MISSION DU POSTE :

- faire appliquer la législation du travail en vigueur tant par l'OCLEI que par ses employés ;
- définir une politique de recrutement et appuyer sa mise en œuvre (recrutement, embauche, formation et rédaction des contrats de travail, vérification de la conformité des contrats et des pratiques de l'OCLEI aux règles de droit du travail (Code du travail, conventions et accords collectifs) ;
- gérer l'évolution des carrières de la vie professionnelle des salariés : retraite, maladies, accidents, formations, congés, rupture de contrat, contrôle des conditions de travail des salariés ;
- instaurer la grille salariale de l'OCLEI ;
- s'occuper de la gestion de la paie des salariés (établissement des bulletins de paie et déclarations sociales) ;
- gérer les conflits et œuvrer un bon climat social au sein de l'OCLEI;
- développer des projets d'entreprise visant à accroître la motivation du personnel ;
- sensibiliser les employés aux impératifs d'hygiène, de sécurité et d'environnement sur leur lieu de travail ;
- contribuer à la mise en œuvre de la politique de communication interne par la diffusion des informations économiques et sociales liées aux objectifs de l'OCLEI ;
- représenter l'OCLEI lors de négociations avec les représentants du personnel.

Pour l'aider dans sa mission, le **directeur des ressources humaines** peut avoir un ou plusieurs collaborateurs placés sous son autorité. Il doit savoir travailler en équipe et surtout déléguer certaines tâches.

II. Compétences :

- avoir une bonne connaissance de l'administration publique malienne ;
- être apte à travailler sous pression ;
- être capable de respecter la confidentialité et le secret professionnel ;
- avoir de bonnes compétences en communication orale et écrite ;
- avoir un esprit d'équipe et l'esprit critique ;
- avoir une intégrité morale et un sens d'éthique et de la déontologie ;
- être rigoureux dans le travail et avoir le sens du respect du supérieur hiérarchique et de ses collaborateurs
- maîtriser l'outil informatique;
- Qualités relationnelles.



III. Qualifications requises :

Formation :

- être titulaire au moins d'un diplôme universitaire (BAC+4) dans les domaines suivants : gestion des ressources humaines ; droit du travail, droit social, économie, finances, gestion d'entreprise et d'administration;
- avoir au moins 10 ans d'expérience dans la gestion des ressources humaines ;

Expérience :

- avoir plus de 5 ans d'expérience de travail dans un poste de responsabilité en ressources humaines dans le secteur public ou privé.

Connaissance linguistique :

- la maîtrise de l'anglais et d'une seconde langue étrangère est un atout considérable pour les candidats à ce poste.

Connaissance informatique :

- bonne connaissance des outils informatiques (Word, Excel, Emails sous environnement, logiciels de gestion R.H et similaires).

Les candidatures féminines sont encouragées conformément à la Loi n°2015-052 du 18 décembre 2015 instituant des mesures pour promouvoir le genre dans l'accès aux fonctions nominatives et électives.

IV. Lieu de travail

Le Directeur des Ressources humaines sera basé à Bamako et pourra être déplacé en cas de besoin en tout autre endroit.

V. Dossiers à fournir

- une lettre de motivation de 2 pages au maximum adressée au Président de l'OCLEI ;
- un CV actualisé daté et signé;
- une copie certifiée conforme des diplômes de formation supérieure ou équivalences ;
- trois (3) lettres de recommandation et des attestations de travail et de formations dans des postes de responsabilités occupés;
- certificat de nationalité ;
- un extrait du Casier judiciaire à fournir datant d'au moins de trois (03) mois (après présélection).

VI. Date et lieu de Dépôt des dossiers :

Les dossiers de candidature doivent être déposés sous plis fermé au **plus tard le 19 août 2022 à 16 heures GMT** : à l'accueil de l'Office central de Lutte contre l'Enrichissement illicite, au rez-de-chaussée ; Place CAN, rue : 390, Hamdallaye A.C.I 2000-Bamako.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser à l'Assistant des Ressources humaines de l'OCLEI, par courrier électronique (recrutement@oclei.ml) / en copie (louologuem@oclei.ml), (skeita@oclei.ml) et (dmoussa@oclei.ml).

- Aucun dossier ne sera accepté après la date limite indiquée.
- Des interviews par un jury seront organisées avec les candidats présélectionnés.
- Et seuls les candidats présélectionnés seront contactés.

APPEL A CANDIDATURE

L'Office central de Lutte contre l'Enrichissement illicite lance le recrutement du **Community Manager** au titre de l'exercice budgétaire 2022.

I. MISSION DU POSTE :

Assister le chef du service de la communication dans la stratégie d'organisation et de développement de la communauté en ligne et la dynamisation du site web de l'OCLEI.

II. Tâches :

- participer au développement de la stratégie de communication de l'OCLEI ;
- produire des contenus sur le net (photo, vidéo, son) ;
- animer des groupes d'internautes;
- planifier des posts (contenus) ;
- interagir avec les membres de la communauté ;
- convertir des internautes en relais d'informations ;
- augmenter la présence digitale et accroître la visibilité de l'OCLEI ;
- faire la mise à jour régulière du site web de l'OCLEI.

III. Compétences :

- capacité avérée à planifier, organiser et mettre en œuvre des activités de communication sur les médias sociaux ;
- très bonne connaissance et de capacité d'analyse des tendances sur les réseaux sociaux ;
- grande capacité rédactionnelle ;
- être capable de respecter la confidentialité et le secret professionnel ;
- grand modérateur et diplomate ;
- très bonne maîtrise de la langue française ;
- connaissance avérée de la veille sociale ;
- grande capacité à coordonner et à travailler en équipe ;
- excellente capacité d'écoute et d'aptitude à communiquer oralement et à l'écrit ;
- qualités relationnelles.

IV. Qualifications requises :

Expérience :

- avoir au moins trois (03) ans d'expérience professionnelle ;
- avoir une grande expérience dans la création, le développement et le suivi d'un media social ;
- avoir une bonne connaissance du paysage médiatique du Mali et du milieu des éditeurs de contenu de médias sociaux.



Connaissance informatique :

- bonne connaissance de l'outil informatique ;
- excellente connaissance des réseaux sociaux ;
- capacité avérée dans la mise à jour de site web , intranet et web TV;
- capacité avérée en prise de vue (Photo – vidéo) ;
- bonne connaissance de Photoshop et d'autres logiciels similaires.

Connaissance linguistique :

- excellente connaissance du français (orale et écrite) ;
- la maîtrise de l'anglais et d'une seconde langue étrangère est un atout considérable pour les candidats à ce poste.

Les candidatures féminines sont en encouragées conformément à la Loi n°2015-052 du 18 décembre 2015 instituant des mesures pour promouvoir le genre dans l'accès aux fonctions nominatives et électives.

V. Dossiers à fournir :

- un CV actualisé daté et signé ;
- des copies légalisées des diplômes obtenus ;
- des attestations et certificats de travail;
- un extrait de l'acte de naissance ;
- un certificat de nationalité ;
- des attestation de formation en Community Manager ;
- un extrait du Casier judiciaire à fournir datant d'au moins de trois (03) mois (après présélection).

VI. Date et lieu de Dépôt des dossiers :

Les dossiers de candidature doivent être déposés sous plis fermé au **plus tard le 19 août 2022 à 16 heures GMT** : à l'accueil de l'Office central de Lutte contre l'Enrichissement illicite, au rez-de-chaussée ; Place CAN, rue : 390, Hamdallaye ACI 2000-Bamako.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser à l'Assistant des Ressources humaines de l'OCLEI, par courrier électronique (recrutement@oclei.ml) / en copie (louologuem@oclei.ml), (skeita@oclei.ml) et (dmoussa@oclei.ml).

- Aucun dossier ne sera accepté après la date limite indiquée.
- Des interviews par un jury seront organisées avec les candidats présélectionnés.
- Et seuls les candidats présélectionnés seront contactés.



Communiqué du Conseil des Ministres du mercredi 17 août 2022 - CM N°2022-35/SGG



Le Conseil des Ministres s'est réuni en session ordinaire, le mercredi 17 août 2022, dans sa salle de délibérations au Palais de Koulouba, sous la présidence du Colonel Assimi GOITA, Président de la Transition, Chef de l'État.

Après examen des points inscrits à l'ordre du jour, le Conseil a :

- adopté des projets de texte ;
- procédé à des nominations ;
- et entendu des communications.

AU CHAPITRE DES MESURES LEGISLATIVES ET REGLEMENTAIRES

1. Sur le rapport du ministre de la Défense et des Anciens Combattants, le Conseil des Ministres a adopté un projet de décret fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement de la Direction de la Sécurité Militaire.

La Direction de la Sécurité Militaire a été créée par la Loi n°95-038 du 20 avril 1995 avec pour mission d'élaborer et de mettre en oeuvre les éléments de la politique nationale en matière de renseignements militaires.

La restructuration en cours des Forces Armées a révélé l'impérieuse nécessité de relire le décret fixant son organisation et ses modalités de fonctionnement.

Le projet de décret adopté apporte des innovations parmi lesquelles on peut citer :

- la mise en place de sous-directions chargées des Ressources humaines, du Renseignement militaire, de la contre ingérence, de l'analyse documentaire, des finances et logistique ;
- la mise en place d'une structure en charge

de la coopération avec les services étrangers dans le cadre d'un partenariat transsaharien de lutte contre le terrorisme ;

- la création d'une école du renseignement assurant la pérennité de la fonction renseignement ;
- la séparation des domaines du renseignement d'intérêt militaire et de la contreingérence.

Cette nouvelle organisation permettra de mieux coordonner les activités de renseignements avec les Forces Armées et de Sécurité ainsi que les corps paramilitaires et de répondre aux défis sécuritaires.

2. Sur le rapport du ministre de l'Economie et des Finances, le Conseil des Ministres a adopté :

a. un projet de loi portant modification de la Loi n°2021-071 du 23 décembre 2021 portant loi de Finances pour l'exercice 2022.

Le présent projet de loi modifie la loi de finances pour l'exercice 2022 pour tenir compte :

- du ralentissement de l'activité économique et de la baisse des recettes fiscales suite aux sanctions économiques et financières imposées à notre pays par la CEDEAO et l'UEMOA ;
- de la hausse des prix due aux perturbations dans le fonctionnement de l'économie sur le plan international et national.

La modification des recettes budgétaires porte sur l'inscription de recettes additionnelles d'un montant de 41 milliards 715 millions de francs CFA et la diminution de la prévision initiale des recettes fiscales d'un montant de 189 milliards 996 millions de francs CFA.

La modification des dépenses budgétaires

concerne la prise en compte de nouvelles inscriptions se chiffrant à 217 milliards 167 millions de francs CFA et la réduction des inscriptions initiales au niveau des dépenses de biens et services, de transferts et subventions et d'investissements à hauteur de 318 milliards 465 millions de francs CFA.

Les recettes budgétaires s'élèvent à 1 982 milliards 440 millions de francs CFA dans la loi de Finances rectificative contre 2 130 milliards 721 millions de francs CFA dans la loi de Finances initiale, soit une diminution de 148 milliards 281 millions de francs CFA.

Les dépenses se chiffrent à 2 647 milliards 28 millions de francs CFA dans la loi de finances rectificative contre 2 748 milliards 285 millions de francs CFA dans la loi de Finances initiale, soit une diminution de 101 milliards 257 millions de francs CFA.

La loi de Finances rectifiée dégage un déficit prévisionnel de 664 milliards 588 millions de francs CFA contre 617 milliards 564 millions de francs CFA dans la loi de Finances initiale, soit une hausse de 47 milliards 24 millions de francs CFA.

b. des projets de texte relatifs à la création, à l'organisation, aux modalités de fonctionnement et au cadre organique de la Direction générale des Douanes.

La Direction générale des Douanes a été créée par l'Ordonnance n°90-58/P-RM du 10 octobre 1990 avec pour mission d'élaborer les éléments de la politique douanière et de veiller à sa mise en oeuvre.

L'évolution du contexte sécuritaire, économique et environnemental impose à la Direction générale des Douanes une nouvelle configuration pour faire face aux multiples défis.

Les projets de texte adoptés apportent des innovations parmi lesquelles, on peut citer :

- la création du Centre d'Expertise Technique ;
- la création d'une Direction du Renseignement et de la Lutte contre la Fraude ;
- le renforcement de la Direction des Contrôles après Dédouanement ;
- la prise en compte des nouvelles technologies de l'information et de la communication

à travers la création de la Direction des Systèmes d'Informations, conformément aux standards internationaux ;

- la scission de la Direction de l'Administration des Ressources humaines, des Finances et du Matériel en Direction de l'Administration et du Personnel et en Direction des Finances et de la Logistique ;

- le redimensionnement des attributions du Bureau de Contrôle Interne avec la prise en charge de l'aspect audit dans les contrôles. Ils visent également à doter la Direction générale des Douanes, pour les cinq prochaines années, en personnel conformément à la nouvelle réorganisation.

3. Sur le rapport du ministre de la Santé et du Développement social, le Conseil des Ministres a adopté :

a. un projet de décret déclarant Pupilles de l'État en République du Mali.

b. un projet de décret déclarant Pupilles de la Nation en République du Mali.

La Loi n°2016-058 du 27 décembre 2016 institue les pupilles de la Nation et les Pupilles de l'État en République du Mali et fixe les conditions à remplir par l'enfant mineur pour bénéficier du statut de pupille.

En application des dispositions de cette loi, les projets de décrets adoptés accordent le statut de Pupilles de l'État à 37 enfants mineurs et celui de Pupilles de la Nation à 250 enfants mineurs qui bénéficieront entre autres :

- de la prise en charge des frais de soins médicaux ou du ticket modérateur ;

- de la prise en charge des frais de scolarité au niveau de l'enseignement fondamental et secondaire ;

- de la prise en charge des frais d'apprentissage et de formation professionnelle ;

- de l'octroi d'une bourse entière de l'enseignement supérieur ;

- du placement ou de l'adoption en institution spécialisée.

4. Sur le rapport du ministre de la Jeunesse et des Sports, Chargé de l'Instruction civique et de la Construction citoyenne, le Conseil des Ministres a adopté un projet de décret fixant le coût de la participation financière à la formation au Service national des Jeunes des recrues de la Fonction publique de l'État et des Collectivités territoriales ainsi que des autres statuts.

Le Service national des Jeunes est institué par

la Loi n°2016-038 du 07 juillet 2016 avec pour mission de contribuer à parfaire l'éducation, la formation physique, civique et professionnelle des jeunes en vue de leur participation effective et entière au développement économique, social et culturel du pays et de leur mobilisation pour les besoins de la défense nationale.

Il est désormais obligatoire pour toutes les recrues de la Fonction publique de l'État et des Collectivités territoriales ainsi que des autres statuts.

Le présent projet de décret est adopté pour déterminer les modalités de prise en charge de la formation et fixer la rémunération mensuelle de la recrue pendant cette formation.

AU CHAPITRE DES MESURES INDIVIDUELLES

Le Conseil des Ministres a procédé aux nominations suivantes :

AU TITRE DE LA PRIMATURE

- Contrôleur des Services Publics : Monsieur Adama SANOGO, Ingénieur des Constructions civiles.

AU TITRE DU MINISTERE DE LA JUSTICE ET DES DROITS DE L'HOMME

- Membre de la Commission nationale des Droits de l'Homme : Monsieur Ibrahim dit Souley MAIGA, Magistrat.

AU TITRE DU MINISTERE DE LA SECURITE ET DE LA PROTECTION CIVILE

- Conseillers techniques : Lieutenant-colonel Sapeur-pompier Sidiki TOGO ; Commissaire Divisionnaire de Police Cheick Mahamady Chérif DIALLO.

- Chargés de mission : Lieutenant-colonel Sapeur-pompier M'Baba DAGNO ; Lieutenant-colonel Sapeur-pompier Assitan HAIDARA.

- Commissaire à la Réforme du Secteur de la Sécurité : Général de Division Abdoulaye COULIBALY.

AU TITRE DU MINISTERE DE LA RECONCILIATION, DE LA PAIX ET DE LA COHESION NATIONALE

- Chargé de mission : Monsieur Ibrahima TIMBO, Juriste.

AU TITRE DU MINISTERE DES TRANSPORTS ET DES INFRASTRUCTURES :

- Directeur général de l'Agence nationale de la Sécurité routière : Monsieur Ousmane MAIGA, Ingénieur des Constructions civiles.

- Directeur général de l'Agence d'Exécution des Travaux routiers : Monsieur Adama TRAORE, Ingénieur des Constructions civiles.

AU CHAPITRE DES COMMUNICATIONS

1. Sur le rapport du ministre du Développement rural, le Conseil des Ministres a pris acte d'une Communication relative aux recommandations issues des Assises nationales sur le Coton.

Les Assises nationales sur le coton ont été initiées en 2021 pour résoudre les divers problèmes de la filière et relancer la production. Ces Assises, se fondant sur les enseignements tirés des ateliers régionaux, de la gestion des crises, ont fait des recommandations sur :

- la gouvernance des organisations de producteurs ;

- le mécanisme d'approvisionnement et de financement des intrants et la subvention de l'État aux producteurs de coton ;

- la relance de la culture du coton.

La présente communication fait le point de la mise en oeuvre des recommandations formulées et propose des solutions pour résoudre à terme les multiples problèmes qui entravent encore le bon fonctionnement de la filière coton.

Il s'agit notamment :

- de mettre en place un bureau transitoire en attendant le renouvellement des organes à travers des élections inclusives et transparentes conformément à la réglementation en vigueur sur les sociétés coopératives ;

- d'adopter une nouvelle clef de répartition du complément de prix de coton graine et des frais de fonctionnement à l'avantage des producteurs à la base ;

- de transférer l'approvisionnement en intrants agricoles à la Compagnie Malienne de Développement des Textiles pendant une période de cinq ans ;

- de fixer un prix incitatif au kilogramme de coton graine et diminuer autant que possible

le prix des intrants et du matériel agricole ;
- d'élaborer les cartes de fertilité des sols des différentes zones agro écologiques.

2. Le ministre de la Justice et des droits de l'Homme, Garde des Sceaux a informé le Conseil des Ministres de l'organisation d'un concours de recrutement d'auditeurs de justice et de fonctionnaires des services pénitentiaires et de l'Education surveillée.

La Loi 2019-072 du 24 décembre 2019 portant loi d'orientation et de programmation pour le secteur de la justice 2020-2024 prévoit un accroissement continu des moyens financiers, matériels et humains de la justice. L'objectif visé est de mettre en oeuvre la carte judiciaire. La mise en oeuvre de la carte judiciaire permettra :

- de transformer les justices de paix à compétence étendue en tribunaux d'instance dans lesquels les fonctions de poursuites, d'instruction et de jugement sont séparées ;

- de mettre fin au système de juge unique dans les tribunaux de grande instance en mettant en oeuvre la collégialité ;

- de respecter le principe du double degré de juridictions en matière administrative en opérationnalisant les cours administratives d'appel.

Afin de faire face à ces défis, le Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme prévoit le recrutement de 100 auditeurs de justice dont 80 de l'ordre judiciaire et 20 de l'ordre administratif et de 150 fonctionnaires des Services pénitentiaires et de l'Education surveillée.

Ces recrutements permettront de combler en

partie, le déficit de magistrats et de fonctionnaires des services pénitentiaires et de l'Education surveillée, d'améliorer la gouvernance au sein de la justice et l'accessibilité de la justice pour tous.

3. Le ministre de la Refondation de l'Etat, chargé des Relations avec les Institutions a informé le Conseil des Ministres des conclusions et recommandations des concertations des partenaires sociaux dans le cadre du projet de Système Intégré de Gestion des Ressources humaines de l'Etat et des Collectivités territoriales.

Dans la perspective du recensement des agents de l'Etat et des Collectivités territoriales, il a été initié une série de concertations avec les partenaires sociaux.

Ces rencontres avaient pour but de partager la vision et les objectifs du projet avec lesdits partenaires en vue de requérir leurs attentes, préoccupations, conseils, orientations et solliciter leur accompagnement pour la réussite du projet.

4. Le ministre de l'Industrie et du Commerce a informé le Conseil des Ministres de l'état de mise en oeuvre des décisions issues du Conseil des Ministres extraordinaire du 07 août 2022.

En application des décisions adoptées, les agents assermentés de la Direction générale du Commerce, de la Consommation et de la Concurrence ont intensifié les opérations de contrôle et de vérification sur toute l'étendue du territoire en vue de faire respecter les dispositions de l'arrêté portant administration des

prix de certaines marchandises.

Pour cela, des équipes de brigade économique appuyées par des forces de sécurité ont effectué des sorties à Bamako. Au niveau des capitales régionales et des services subrégionaux, des équipes de contrôle sont également déployées.

Le renforcement du dispositif de contrôle a permis :

- d'empêcher la rétention injustifiée des stocks de produits subventionnés ;

- de faciliter le ravitaillement des détaillants ;
- de rendre accessible le sucre au prix subventionné au niveau de plusieurs points de vente.

Les manquements constatés à l'aide de procès-verbaux sont sanctionnés conformément aux textes régissant le commerce.

5. Le ministre de la Santé et du Développement social a informé le Conseil des Ministres de l'évolution de la maladie à Coronavirus marquée par une augmentation du nombre de cas testés positifs par rapport à la semaine précédente.

Le Président de la Transition, Chef de l'Etat a appelé la population au respect strict des mesures de prévention et de lutte contre la maladie.

Bamako, le 17 août 2022

Secrétaire général du Gouvernement,
Mahamadou DAGNO

Officier de l'Ordre national



La Justice au service du justiciable : Les avant-projets de Code pénal et de Code de procédure pénale validés

Ces Codes prenant des nouveaux textes pénaux contribueront non seulement à garantir la bonne gouvernance, la stabilité et la paix mais aussi à restaurer la confiance des justiciables envers la justice.



Débuté lundi dernier pour prendre fin le vendredi prochain, l'atelier de validation de l'avant-projets de Code pénal et de Code de procédure pénale a pratiquement enregistré la présence de la crème des professionnels du secteur de la justice de notre pays et ceux des départements ministériels concernés. Présidée par le Secrétaire général du ministère de la Justice et des Droits de l'homme, Garde des sceaux, Boubacar Sidiki Diarra, en lieu et place du ministre Mamoudou Kassogué, la cérémonie d'ouverture dudit atelier a enregistré la présence de la directrice générale de l'USAID au Mali, Mme Miriam Lutz, du représentant d'EUCAP Sahel au Mali, Peter Holding, du président de la commission permanente législative, Mohamed Maouloud Najim et le porte-parole du comité des experts du programme d'éducation aux valeurs, l'ancien ministre, Adama Samassékou.

Ainsi, ces avant-projets de Code pénal et de Code de procédure pénale viennent répondre à une préoccupation exprimée par de nombreux praticiens suggérant de procéder à la relecture conjointe de ceux-ci. C'est dans ce cadre que le département en charge de la Justice et des Droits de l'homme, Garde des sceaux a bénéficié de l'accompagnement de l'USAID et Mali Justice Project (MJP) pour le

recrutement de deux consultants, en vue de procéder à une relecture convenable et adaptée à nos réalités. Il s'agit de : Christian Idrissa Diassana pour le Code pénal qui comprend désormais 700 articles contre 328 de celui en vigueur. Et Mangal Traoré pour le Code de procédure pénale qui comporte dorénavant près de 1400 articles contre 634 dans le texte précédent.

Dans son discours d'ouverture, le Dr Boubacar Sidiki Diarra a laissé entendre que l'atelier de validation a permis d'identifier les lacunes, les vides juridiques, les anachronismes, les incohérences, les contradictions et insuffisances

relevés dans le Code pénal et le Code de procédure pénale en vigueur en vue de les corriger et les combler.

S'agissant des nouveaux textes intégrés dans lesdits Codes, le représentant du ministre dira qu'ils participent à des innovations apportées. Lesquelles sont inscrites « **dans la vision du Président de la Transition, Chef de l'État, Président du Conseil Supérieur de la Magistrature, le Colonel Assimi Goïta de construire une justice de qualité, crédible, performante, respectable et respectée, faisant la fierté des maliennes et des maliens** » a déclaré le Dr Boubacar Sidiki Diarra.

A noter que les innovations au niveau du Code pénal sont entre autres l'adoption sur le plan formel d'une numérotation analytique et l'usage du présent de l'indicatif, le libellé des peines de prison en tenant uniquement compte du seuil maximum, une nouvelle classification des infractions en contraventions de simple police, délits et crimes avec une revue du plafond ou maximum de la peine etc.

Quant à celles du Code de procédure pénale, elles sont relatives : à la restructuration en six livres comprenant des titres, chapitres et sections, au renforcement des principes directeurs du procès pénal ainsi que le renforcement des droits de la défense au stade de l'enquête préliminaire, à la prise en compte de fonctionnaires investis des pouvoirs de police judiciaire qui ne sont pas mentionnés dans le Code actuel (Douanes, Commerce et concurrence, urbanisme et construction, environnement...) etc.

Ki-Zerbo



Flambée des prix au Mali : Le front populaire contre la vie chère hausse le ton

Le Front populaire contre la vie chère, a animé, le mardi 16 août 2022, une conférence de presse à la Bourse du travail. Il s'agissait pour les organisateurs de cette rencontre avec les hommes de média d'interpeler les plus hautes autorités de la transition et les exhorter à poser des actions concrètes afin de rendre les prix des produits de première nécessité abordables et accessibles pour toute la population malienne.



Depuis la montée exponentielle des prix des produits de grande consommation, le Front populaire contre la vie chère dirigé par Mariam Koné, est monté sur scène pour dénoncer cette situation inconfortable pour les chefs de famille. Ce regroupement ne fléchit pas, il entend continuer sa lutte acharnée contre la surenchère. Cette conférence est la suite logique de celle tenue le 7 août 2022 sur le même thème. C'est devant des militants engagés et déterminés pour la lutte contre la cherté de la vie que s'est tenue cette conférence de presse. Dans leur intervention, les responsables du front populaire contre la vie chère pointent du doigt les autorités de la transition qui selon eux, n'ont pas fourni assez d'efforts pour atténuer la souffrance des Maliens qui sont aujourd'hui au bord du gouffre. Malgré, la levée de l'embargo accueillie en pompe par les Maliens qui espéraient que

cette situation allait mettre fin à leur calvaire, malheureusement, le prix de certains produits alimentaires comme le sucre, le lait en poudre, l'huile alimentaire, le riz importé ont presque doublé. Au même moment, le pouvoir d'achat du citoyen diminue considérablement. Pire, malgré la subvention de 13 produits alimentaires par le gouvernement de la transition, les prix n'ont pas baissé sur le marché. La présidente du Front populaire contre la vie chère, Mariam Koné, soutient qu'il est nécessaire pour le gouvernement de rebattre les cartes ou de revoir une autre subvention pour soulager la souffrance des maliennes et des maliens. « **Puisque les 14 milliards alloués n'ont rien servi. De tâtonnement en tâtonnement, les résultats des plans dits de riposte du gouvernement se vouent à l'échec** », a-t-elle évoqué.

A en croire, les organisateurs cette conférence

de presse a pour but, d'alerter les plus hautes autorités de la Transition, afin qu'elles puissent prendre urgemment des mesures idoines pour alléger la souffrance des Maliens. « **Le Front populaire contre la vie chère a également signalé que malgré le conseil extraordinaire de ministres tenu le 07 août, aucune mesure n'est prise pour changer la donne. La preuve, depuis le rappel des prix par la direction générale du commerce et de la concurrence, aucun d'entre eux n'a été respecté. Les prix des 13 produits subventionnés restent intacts malgré le passage des agents de contrôle dans certains points de vente dans la capitale** », a déploré Mariam Koné, la présidente du front populaire contre la vie chère.

■ Ibrahim Sanogo

Prévention des conflits et violences politiques et électoraux : Les professionnels de médias outillés !

Engager une concertation avec les hommes de médias tel est l'objectif de la table ronde avec les médias sur le renforcement du dialogue et la prévention des conflits et violences liés aux processus politiques et électoraux au Mali, tenue les 16 et 17 août 2022, à l'hôtel Radisson Collection. Cette activité a été initiée par le Programme des Nations Unies pour le Développement PNUD, en partenariat avec la maison de la presse, International IDEA et cofinancé par le Fonds de consolidation de la paix (PBF) des Nations Unies. Cette table ronde a été une aubaine pour créer un cadre d'échange, de dialogue et de concertation avec les acteurs de médias au niveau national et régional, pour un bilan des initiatives, des capacités et des procédures des faitières des médias dans les processus électoraux en vue d'instaurer la confiance durant le processus électoral.

Deux jours durant les participants ont eu droit à des communications tels que le bilan des processus électoraux et des réformes politiques et institutionnelle au cours des 2 dernières décennies au Mali : cas des conflits et violences ayant émaillés ces processus, l'importance de la prise en compte des violences basées sur le genre dans la prévention des conflits et des violences électoraux et la gouvernance démocratique, le rôle et l'importance des médias dans la prévention des conflits politiques et des violences liés aux élections etc. Satisfait de cette belle initiative qui contribuera sans nul doute à renforcer les capacités des hommes de média, le président de la Mai-

son de la presse, Bandiougou Danté, a mis à profit cette tribune pour faire un tour d'horizon sur les problèmes que rencontre la presse malienne. Les citoyens attendent davantage de professionnalisme en bannissant de ses rangs les mauvaises graines qui posent des obstacles au progrès de la presse malienne. Aucune société, aucun pays, aucune nation ne peut se développer durablement sans l'apport inestimable des acteurs du développement dont les médias. Et toutes les responsabilités affectées à la Maison de la presse prennent un relief particulier en cette période électorale, cela en raison de sa place centrale dans le paysage associatif médiatique national comme interlocuteur des acteurs des pouvoirs publics, des

partenaires impliqués dans le bon déroulement du processus.

Le représentant résidant du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) Yaya Ba, a mis l'accent sur l'importance de cette table-ronde. Car, dit-il, le Mali est dans une phase transitoire et se prépare activement pour la tenue des élections qui doivent sanctionner la fin de la transition. Dans la même veine, il a affirmé que la présente table ronde qui est un cadre de rencontre, d'échange et de partage d'expériences, offre l'occasion aux participants d'engager ensemble la réflexion sur une stratégie des médias maliens sur la prévention et l'atténuation des violences liées aux élections dans le cadre du cycle électoral en cours. « **Le langage et la rhétorique des médias y compris la presse écrite, les émissions radios et télévisuelles, les publications en ligne et les médias sociaux comme Twitter et Facebook, ont été identifiés comme d'importantes sources de préventions de la violence politique. Le risque est alors que les médias alimentent la polarisation, incitent aux tensions et déforment les faits dans les environnements souvent vulnérables** », a-t-il précisé.

Les deux jours d'exploration de pistes ont permis de valider une stratégie de média nationaux régionaux et locaux pour la prévention des violences et conflits électoraux ainsi que la promotion de la bonne gouvernance démocratique au Mali.

■ Ibrahim Sanogo



Le sahel : Un terrain de rivalité entre l'occident et l'orient via l'EIGS et le GSIM

Le Sahel, précisément le Mali, est devenu un terrain d'affrontement entre l'EIGS et le GSIM (des sous-traitants des lobbies néocolonialistes) qui, de façon isolée, s'attaquent beaucoup plus aux populations civiles qu'aux cibles militaires. Ce qui se passe dans le centre du Mali et dans la Zone des «Trois frontières» ou «Liptako-Gourma», notamment dans la région de Ménaka, doit nous amener à nous poser des questions aujourd'hui sur les vrais enjeux de cette insécurité grandissante.



Ces organisations criminelles menacent de représailles les populations si elles n'abandonnent pas leurs terres pour se réfugier dans des centres urbains. Autrement, elles ont recours à la terreur pour faire le vide dans des espaces dont l'importance n'est plus à démontrer. La politique de terre brûlée vise juste à vider les zones qu'on veut utiliser (à de nombreuses fins) des populations dont la présence est naturellement encombrante.

«Au moins 700 civils tués depuis mars dernier dans la zone des Trois frontières (Burkina Faso, Mali et Niger) où le MSA et le Gatia tentent de contenir l'extension de l'EIGS. Sur place, une économie déstructurée et une situation humanitaire catastrophique. Il faut agir vite», alertait récemment M. Seidik Abba, journaliste-écrivain, analyste de l'actualité africaine sur plusieurs médias.

Et ce n'est pas un pur hasard si le terrorisme prospère de nos jours sur les cendres de la Cen-Sad. Une zone (bande sahélo-saharienne)

que le regretté Guide Mouammar Kadhafi avait réussi à transformer en un pôle de développement (grâce à des investissements judicieux) en prônant un nouvel ordre économique et géopolitique. C'est, entre autres, l'une des raisons profondes de son assassinat en octobre 2011.

Tant que nos dirigeants ne comprennent pas cette donne, ils auront du mal à efficacement réagir à la menace. Ce n'est pas forcément en comptant sur des puissances extérieures qu'on peut définitivement vaincre le terrorisme. «Pendant 11 ans le Sahel n'a pas pu réunir 1,50 milliards de dollars pour sa sécurité. Pourtant, en quelques mois, 65 milliards de dollars ont été mobilisés pour l'Ukraine. Alors continuons toujours à nous diviser, à nous invectiver jusqu'au jour où l'on se réveillera dans la re-colonisation. L'Asie a compris cela et elle est libre», a rappelé le jeune leader politique malien, Moussa Sey Diallo, dans l'une de ses nombreuses publications sur les réseaux so-

ciaux.

Il faut une vraie vision de développement durable pour sécuriser et stabiliser nos Etats aujourd'hui exposés à d'autres formes d'exploitations néocoloniales qui ne sont pas forcément dans l'intérêt de nos peuples. En dehors de la force militaire, il faut faire preuve de jugeote pour une solution à long terme. «Soit tu as une vision et un agenda pour ta propre évolution, soit tu es une composante de la vision et de l'agenda de quelqu'un d'autre», souligne Dr Djamilia Ferdjani, l'influenceuse nigérienne sur les réseaux sociaux. Malheureusement, depuis la colonisation, nous sommes des composantes de la vision de nos «maîtres» qui nous ont toujours exploité dans le sens des intérêts de leurs pays.

Moussa Bolly
Source : Le Matin

Conseil National des Prix : Des mesures pour faire baisser les prix

La maîtrise des prix des produits de première nécessité demeure la condition sine qua non pour soulager le panier de la ménagère et renforcer le pouvoir d'achat des populations face à une demande sociale de plus en plus forte. Ceci constitue un des éléments du mécanisme de renforcement du contrôle des prix et permet au gouvernement à travers le ministère de l'Industrie et du Commerce de veiller à l'application stricte des prix fournisseurs. C'est dans ce cadre que s'inscrit la tenue de la session du Conseil national des Prix.

A l'ouverture des travaux, Mamoud Ould Mohamed, ministre de l'Industrie et du Commerce, a rappelé que des facteurs exogènes et endogènes impactent l'approvisionnement du pays, provoquant une flambée des prix à la consommation de la plupart des produits de première nécessité.

« Le cours du sucre blanc a enregistré une hausse de 25,11 % par rapport à l'année dernière à la même période et celui de l'huile de palme s'établit à 1 270 dollars, son niveau le plus élevé depuis 2012. A Abidjan, les fûts de 200 litres se négocient à 160 000 F CFA l'unité », a dit le ministre.

Au plan interne, la campagne agricole enregistre des poches de déficit pluviométrique

dans plusieurs localités du pays et les principaux bassins de production agricole connaissent une situation d'insécurité perturbant les travaux champêtres.

Le gouvernement a décidé de la baisse de 50 % de la base taxable à l'importation des produits du sucre, de l'huile alimentaire, du lait et du riz ; la subvention du prix de la viande bovine ; l'homologation du prix des hydrocarbures, le soutien aux minoteries à travers l'abandon de la presque totalité des droits et taxes à l'importation du blé ; la subvention de la consommation du gaz butane ; la suspension du paiement de la TVA à l'achat et à l'importation de la graine de coton.

Malgré ces mesures, le pouvoir d'achat des

ménages a continué de s'affaiblir en raison de la perte de revenus suite au ralentissement des activités économiques au plan national et international.

Pour rendre les produits de première nécessité accessibles aux couches les plus démunies et ce conformément à ses activités pertinentes à impact immédiat sur les conditions de vie des populations, le gouvernement a marqué son accord pour la réduction de 50 % de la base taxable à l'importation de 300 000 tonnes de riz, 60 000 tonnes de sucre et 30 000 tonnes d'huile alimentaire.

L'adoption de ces mesures démontre à suffisance l'engagement des plus hautes autorités à soutenir les populations durement éprouvées par les effets de la crise sanitaire, sécuritaire, économique et sociopolitique.

Cette opération représente un manque à gagner en termes de droits non perçus au cordon douanier d'environ 18 milliards de F CFA.

Mamoud Ould Mohamed espère une participation positive à cet exercice afin de parvenir à un prix consensuel compatible avec le pouvoir d'achat des consommateurs et qui garantit la viabilité de l'activité économique des meuniers et des boulangers.

Bintou Diawara
Source : Mali Tribune



Préparez à **SUP MTI BENI MELLAL** votre carrière
 d'**INGÉNIERIE** et de **MANAGER**

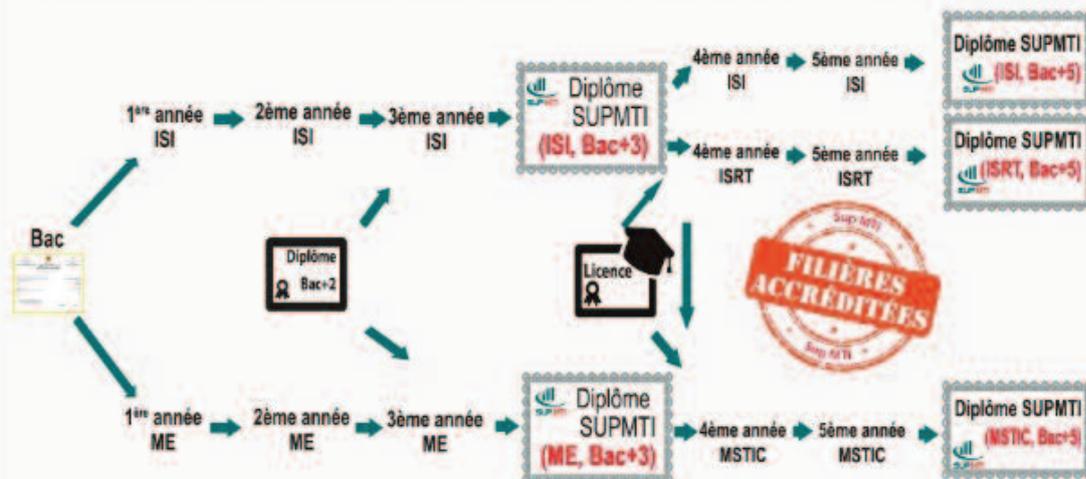
ÉCOLE DE MANAGEMENT

- Management des Entreprises (**ME Bac+3**)
- Management des Systèmes et Technologies de l'Information et de Communication (**MSTIC Bac+5**)

ÉCOLE D'INGÉNIERIE INFORMATIQUE, RÉSEAUX ET TÉLÉCOMS

- Ingénierie des Systèmes Informatiques (**ISI Bac+3**)
- Ingénierie des Systèmes Réseaux et Télécoms (**ISRT Bac+5**)
- Ingénierie des Systèmes d'Information (**ISI Bac+5**)

L'EXCELLENCE
 PAR LA FORCE
 DU GROUPE
 DES ÉCOLES
SUP MTI



Diplômes Bac+3 et Bac+5

Partenaires :



Certificats
 Internationaux :



Nationalités des étudiants de **SUP MTI Béni Mellal**



SUP MTI BENI MELLAL

Contacteur au Mali

Boulevard Hassan II,
 Quartier Al Adarissa
 (au-dessus du café voltaire)
 (+212) 612 993 056
 (+212) 5 23 42 22 33/34
 hamidaitsaid@supmti.ac.ma
 @supmtibm
 @SUPMTIBeniMellal

D&D Consulting
 HAMDALLAYE ACI2000, RUE 330, PORTE 10
 +223 698883 05/82017575
 mdoumbia1@yahoo.fr

Avis :

Concours de Bourse d'Excellence, 7ème Edition 2022

L'Ecole Supérieures de Management, de Télécommunications et d'Informatique (**SupMTI**) de **Beni Mellal** au Maroc en partenariat avec **D&D consulting** au Mali informe les Bacheliers, les Techniciens Spécialisés et les Licenciés dans toutes les spécialités, qu'elle organise un **concours** pour l'attribution des bourses d'excellence aux étudiants afin de poursuivre leurs études supérieures à **SupMTI Beni Mellal** au Maroc dans l'une des filières suivantes :

ÉCOLE DE MANAGEMENT DES AFFAIRES (BAC+4) :

- Audit et Finance d'Entreprise
- Finance, Banques et Assurances
- Management de Qualité et Gestion de Projets
- Management des Ressources Humaines
- Marketing et Communication Digitale
- Marketing et Management Commercial d'entreprise

ÉCOLE DE GENIE INFORMATIQUE (3 ANS APRES « 2 ANNEES PREPARATOIRES ») :

- Classes préparatoires au cycle ingénieur en Technologies de l'Information
- Cloud, Internet des Objets et Mobiles
- Ingénierie de la Data Science
- Ingénierie des Systèmes, Réseaux et Télécoms
- Ingénierie des Systèmes d'information

Pour participer à ce concours, veuillez envoyer une copie certifiée de votre diplôme et les relevés de note deux dernières années d'études, à l'adresse courriel suivante: mdoumbia1@yahoo.fr au plus tard le **30 septembre 2022**.

Pour toutes informations, veuillez appeler aux : **+223 69 88 83 05, +223 82 01 75 75**,
D & D Consulting, dont le siège se situe à Hamdallaye ACI 2000, Rue 330 – Porte 10, Bamako, Mali.

NB : Les dossiers enregistrés et collectés par D&D consulting sont envoyés à la Direction de L'Ecole Supérieures de Management, de Télécommunications et d'Informatique (SupMTI) de Beni Mellal au Maroc qui fera le choix des candidats sur la base des dossiers, des critères de compétence et de mérite bien définis par l'établissement.

Élections au patronat : Mamadou Sinsy Coulibaly et Amadou Diadié Sankaré écartés

Mamadou Sinsy Coulibaly et Amadou Diadié Sankaré sont désormais écartés des prochaines élections du Conseil national du Patronat du Mali (CNPM). Cela, par deux dispositions du nouveau statut et règlements adoptés par l'assemblée générale extraordinaire du CNPM tenue le week-end dernier à son siège.

Quatre mois après sa mise en place, le bureau provisoire du CNPM a convoqué une assemblée générale pour l'adoption des textes afin d'organiser l'élection qui fait sujet de polémique au sein de la structure. Le 2 avril 2022, un bureau de 16 membres, avec Soya Golfà à la tête, a été mis en place. Ce bureau avait 6 mois pour nettoyer les textes afin d'organiser les élections, crédibles et transparentes, selon Boubacar Hachimi Diallo, l'un des membres du bureau.

Des textes ont été élaborés, mais ils écartent désormais la candidature des anciens présidents, ipso facto, celle de Mamadou Sinsy Coulibaly et celle de Amadou Diadié Sankaré. Il s'agit de l'article 17 du statut qui prévoit que tout ancien président, quelle que soit la durée et les conditions de cette présidence, est de fait président d'honneur. A son alinéa 1, 2 et l'article 26, le statut précise que les présents statuts entre en vigueur une fois adoptés et s'appliquent à tout mandat antérieur ou fonction de président du CNPM... De fait, aucun président d'honneur ne peut se présenter aux élections, selon un proche de Amadou Diadié Sankaré.

Plus loin, dans leur intervention, Soya Golfà et Boubacar Hachimi Diallo ont soutenu que cette clause d'écartier les candidatures de deux rivaux, a pour but d'apporter la cohésion au sein du CNPM. A rappeler que ces deux candidatures sont la cause qui a amené la mise en place de ce bureau provisoire.

Au cours de l'assemblée générale, certains délégués, jugés proches de M. Sankaré, ont quitté la salle. Malgré tout, l'assemblée s'est tenue. Selon l'huissier de séance, Me Ousmane Bagayoko, huissier commissaire à l'étude de Me Sékou Amadou Touré, le quorum des 103 délégués demandé par l'ancien statut et règlement avait été atteint. Ils étaient 140 délégués présents sur 155 inscrits. Aux dires de l'huissier, 102 délégués ont adopté l'ordre du jour et 107 ont voté pour l'adoption du nou-



veau statut et règlements. « 13 délégués se sont abstenus », a précisé Me Bagayoko. Avec cette nouvelle disposition, les deux candidats potentiels, tous anciens présidents, deviennent présidents d'honneur et sont exclus de la course à la présidence aux prochaines élections. En tout, 76 articles, 12 chapitres et 3 titres, dont le statut et le règlement intérieur régissent désormais le Conseil national du Patronat du Mali (CNPM).

Soya Golfà président du bureau provisoire : « On ne peut pas faire l'unanimité... »

« Nous avons tenu une assemblée générale extraordinaire le 2 avril 2022. Une administration provisoire a été mise en place avec comme directive d'organiser les élections au sein du CNPM dans 6 mois. Les directives étaient au nombre de 3. Il s'agit d'élaborer un nouveau règlement et un règlement électoral. C'était le 2 avril. Le 25 juillet, nous avons présenté les travaux effectués pour observation à tous les groupements. Nous avons remonté les observations et sélectionné les bonnes. Aujourd'hui, nous avons organisé une autre assemblée extraordinaire pour la validation des textes. L'Assemblée a validé. Sur 144 délégués, 107 ont voté pour les textes, 13 se sont abs-

tenus et zéro contre. D'autres quand même sont sortis de la salle, mais tout compte fait, on ne peut pas faire l'unanimité. C'est difficile d'obtenir l'adhésion de tous à 100 %. C'est la majorité qui compte ».

Oumar Diouara du collectif des conseils patronaux de régions : « La crise est partie »

« Nous avons demandé le respect du chronogramme, c'est-à-dire soumettre l'ordre du jour à l'approbation. Ils ont refusé. Ils ont voulu nous présenter les textes modifiés et nous amener à l'AG. Nous avons refusé et nous sommes sortis. Nous avons prévenu cette crise, mais c'est parti.

Le 2 avril, dans les résolutions le bureau provisoire n'a eu que 3 missions : la gestion des affaires courantes, l'élaboration et la préparation d'un règlement électoral et l'organisation des élections libres et transparentes. Ils se sont autorisés à violer tous les textes, à modifier les statuts et règlements et à exclure des candidats potentiels. Mamadou Sinsy Coulibaly et Amadou Diadié Sankaré.

Koureichy Cissé
Source : Mali Tribune

Intégration de 26 000 éléments des mouvements : Réinsertion et allégeance

Nous avons appris la possibilité de l'intégration de 26 000 éléments des mouvements. Nous ne savons pas si ce chiffre est vrai mais là n'est pas l'important. Ce qui est fondamental est de faire en sorte que ce soit un exercice gagnant pour le Mali dans son ensemble.



A notre humble avis il faut donner à ceux qui seront intégrés une formation pour les rendre compatibles avec les traditions militaires du Mali en leur faisant subir un programme spécial de formation d'intégration où l'acquisition de la fidélité au Mali et la connaissance des réalités sociales économiques et politiques du Mali dans sa diversité seront enseignées. Cela sera un bon moyen

d'acquisition du patriotisme et de la loyauté envers le Mali. A la fin de la formation ils prêteront le serment d'allégeance au Mali. Au demeurant ce texte (serment d'allégeance) devra être diffusé partout et tous les agents de la fonction publique civile ou militaire doivent le connaître dans nos langues nationales et officielles. Celui qui n'est pas d'accord doit démissionner dans les 3 mois après sa diffu-

sion. Passé ce délai toutes celles et tous ceux qui n'auront pas démissionné seront considérés par la loi comme étant assermentés. Désormais pour être fonctionnaire civil ou d'un corps habillé il faudra prêter serment d'allégeance au Mali avant de commencer à travailler.

Serment d'allégeance au Mali

Devant le Peuple malien et devant Dieu de ma foi, je fais librement sans aucune réserve mentale sans aucun agenda caché le serment que je renonce absolument, entièrement et définitivement à toute allégeance et fidélité à toute autre autorité ou organisation ou État étranger dont j'ai été sujet ou militant.

Que je n'obéis qu'aux autorités de l'État du Mali, République une et indivisible, d'une Nation unie dans ses diversités de populations, dans la Foi, la liberté, l'égalité et la justice pour tous ses enfants.

Je jure devant le drapeau qui le représente et la constitution que je défendrai ma patrie, le Mali, au prix de mon sang s'il le faut, contre ses ennemis de l'intérieur et de l'extérieur, avec l'aide de Dieu. Que je sois respecté si j'honore ce serment. Que je sois puni par la loi et honni si je le trahis.

J'ai juré ! Que Dieu m'aide, Qu'Il bénisse le Mali dans une Afrique unie et en paix.

Notre identité commune nous a permis de bâtir une vraie Nation, la Nation Malienne. En effet, notre Nation est riche d'une histoire dont nous sommes fiers. Elle a toujours façonné notre volonté de vivre ensemble, de bâtir une destinée commune. La Nation malienne se vit à travers des symboles de nos valeurs et de notre culture. C'est pourquoi nous œuvrons pour une harmonisation républicaine de notre démocratie liée aux composantes de notre culture et à notre identité. Nos valeurs sont celles de la République Malienne : L'allégeance à l'action collective (une foi) d'une nation unie (un peuple) pour la construction nationale (un But). Nous devons tous agir pour le rayonnement du Mali dans le monde, pour la pérennité de la nation malienne, de son identité et de sa culture. Il est de notre devoir de faire émerger un système politique meilleur, nourri des valeurs et des structures sociales et culturelles maliennes.

Cheick Boucadry Traoré
Source : Mali Tribune


 Insta Fun!

QUE PENSEZ-VOUS DE LA DÉPIGMENTATION ?

Micro-Trottoir : Que pensez-vous de la dépigmentation ?

Youssouf Diallo (responsable de ressources humaines) :

« Je suis contre la dépigmentation. Pour moi, c'est un complexe d'infériorité de la part des femmes et des hommes. Rien ne vaut de s'accepter et d'aimer la couleur de sa peau comme telle. Vouloir imiter l'autre en utilisant les produits éclaircissants et injections n'attirent que des problèmes et des maladies ».

Adama Condé (promoteur de motos taxi) :

« La dépigmentation est une perte d'argent. C'est de s'attirer des maladies avec son propre argent. Ce n'est vraiment pas bon de changer

la couleur de sa peau en une autre. D'ailleurs l'islam est contre cela ».

Fatoumata Dembélé (commerçante) :

« La dépigmentation n'est vraiment pas une bonne chose. Je la déconseille à toutes mes sœurs. Rien ne vaut vraiment la peau naturelle. Le fait d'envier une autre couleur de peau ne t'attire que des problèmes ».

Fousseni Traoré (boutiquier) :

« Je suis musulman. Ma religion est contre tout ce qui n'est pas naturel. Le fait de se dépigmenter pour ressembler à quelqu'un d'autre

est un péché. Se dépigmenter n'attire que des problèmes, des boutons, des vergetures, des tricônes à la peau. Sans mentir, rien ne vaut vraiment la beauté naturelle. Je conseille à mes sœurs musulmanes d'arrêter vraiment de se dépigmenter ».

Aboubacar Sidiki Diarra (étudiant) :

« Les femmes se dépigmentent pour les hommes. Elles le font pour eux. Question d'être plus attirantes, sexy, vu que la majeure partie des hommes préfèrent les femmes de teint clair qu'au teint noir. C'est ce qui explique la dépigmentation de plusieurs femmes. Prendre soin de son corps est tout à fait normal, mais l'excès de toute chose est nuisible ».

Dossier réalisé par Adam Traoré (stagiaire)
Source : Mali Tribune

Santé publique : Sous la pluie, le col. Doumbouya inaugure le CHU de Donka, le plus grand du pays

Sous une pluie par moment abondante, le Président de la transition a inauguré ce mercredi 17 juillet l'hôpital national Donka, le plus grand centre hospitalo-universitaire (CHU) du pays.

Au nom de tout le personnel, je dis grand merci à monsieur le Président de la Transition... Nous allons déployer toutes nos forces pour offrir des services de qualité dans un environnement sain, convivial, accueillant, respectueux dans



leur dignité et leur droit en tant que natif de ce pays. Et ces services, j'en suis sûr, seront à hauteur des attentes des bénéficiaires », a dit le ministre de la Santé et de l'Hygiène publique, Mamadou Pèthè Diallo.

Le service de qualité promis par le ministre Diallo devrait être offert dans cet hôpital complètement rénové et mieux équipé.

En effet, selon le porte-parole de l'unité qui est désormais en charge de la gestion de l'hôpital Donka, le nombre de lit est passé de 510 à 631 lits dont 100 cabines d'un lit et 140 cabines de deux lits de chirurgie ; 324 lits de mé-

decine ; 56 lits de gynéco-obstétrique ; 30 lits VIP ; 34 lits de réanimation chirurgicale et médicale ; 24 lits de soins intensifs ; 09 lits de réveil ; 12 lits d'observation aux urgences...

En faisant finaliser la rénovation de l'Hôpital Donka, le gouvernement de la transition a choisi de déléguer la gestion à un groupe de gestionnaire hospitalier canadien. Ce, à travers un contrat de concession de cinq ans. » Nous vous remercions sincèrement de cette marque de confiance », a exprimé Alpha Diallo, le représentant du concessionnaire, à l'égard du gouvernement représenté à cette cérémonie



par le Premier ministre par intérim Bernard Goumou et d'autres membres du gouvernement.

Alpha Diallo a indiqué que le groupe de gestionnaire est composé de l'unité de santé internationale du centre hospitalier de l'université de Montréal, de CIM Conseil et de Netsen Group. » Ces organisations ont une expertise reconnue mondialement en activation, en gestion et en technologies hospitalières. L'objectif de notre groupe est de transformer l'hôpital national Donka en un établissement moderne, répondant aux besoins en soins spécialisés de la population guinéenne et contribuant au développement des missions d'enseignement et de recherche », a dit Alpha Diallo qui a tendu une main de confraternité à tous les travailleurs de l'hôpital. » Nous travaillerons ensemble pour l'amélioration des conditions de travail et l'atteinte des objectifs qui nous ont été fixés pour le bien et pour l'intérêt exclusif de la population guinéenne », les a-t-il rassurés.

Lancée par le régime d'Alpha Condé, la rénovation de l'hôpital Donka a coûté 72 636 000 USD dont 12 106 000 USD du budget national. Les partenaires financiers étant le Fonds saoudien et la Banque islamique de développement qui ont contribué respectivement à hauteur de 32 000 000 USD et 28 530 000 USD.

Source : GuinéeNews





Manif du FNDC : Le papa du jeune Ibrahima Baldé, tué par balle, parle

Ibrahima Baldé âgé de 16 ans a trouvé la mort ce mercredi 17 août suite à la manifestation du Front National pour la Défense de la Constitution (FNDC) à Wanindara dans la commune de Ratoma. Il a été atteint par balle au côté gauche de sa poitrine.

Juste après l'acte, Guineenews a dépêché une équipe dans la famille mortuaire.

Sous le choc et inconsolable, son père biologique Cherif Baldé se remet à Dieu.

« Mon fils Ibrahima Baldé est un conducteur de véhicules poids lourd. Comme il n'y a pas

de travail, il a pris la moto pour faire le taxi avec. Très malheureusement, aujourd'hui, il a été tué vers 15 heures au carrefour marché à Wanindara.

J'ai été voir le corps de mon enfant à la croix rouge où ils ont pris toutes mes adresses. Il est mon sixième enfant... », a-t-il expliqué l'air abattu.

Quant à sa maman, sous l'effet de l'émotion, elle n'arrive plus à se contrôler alors son domicile ne fait que refouler de monde venu présenter les condoléances.

Source : GuinéeNews



Foot : Le Barça dans le dur, voici ce qui manque pour enregistrer Jules Koundé

Arrivé au FC Barcelone il y a quelques jours en provenance du FC Séville, Jules Koundé pourrait encore patienter avant de faire ses débuts avec le club Catalan.

Absent face au Rayo Vallecano lors de la première journée de Liga (0-0), le défenseur français pourrait également manquer le choc face à la Real Sociedad prévu

dimanche prochain à Anoeta. Selon Barca Universal, Barcelone a besoin d'au moins 20 millions d'euros pour réussir à inscrire Koundé en Liga avec le vice-président du

club, Rafa Yuste, confiant que l'inscription serait prise en charge d'ici la fin de la semaine. Les Culés devront réduire leur masse salariale et le départ imminent de Memphis Depay pourrait être quelque peu bénéfique car elle libérerait la part de ses gains, même s'il transfère gratuitement.

Pour rappel, c'est dans la soirée du vendredi dernier, que le Barça a pu enregistrer 4 de ses 5 signatures estivales, avec les ajouts de Franck Kessie, Andreas Christensen, Raphinha et Robert Lewandowski officiellement confirmés.

Source : Afrique Sports





Bélier (21 mars - 19 avril)

Il se pourrait bien que votre promotion tant attendue se matérialise ces jours-ci. Vos efforts portent leurs fruits. Vous avez bien mérité votre récompense, car vous avez travaillé dur pour arriver à vos fins.

Votre portefeuille se porte à merveille. Il est alimenté régulièrement par la providence et vous vous demandez peut-être à qui vous devez cette chance ! C'est Jupiter, le dieu du ciel dans la mythologie grecque qui vous apporte ses bienfaits.



Taureau (20 avril - 19 mai)

Dans le travail la bonne ambiance gagne du terrain, vous êtes confiant. Aujourd'hui, aucune perturbation ne vient interférer dans vos plans ou dans votre planning. Il se peut que de nouvelles perspectives d'avenir vous soient proposées.

De belles récompenses vous tombent dessus, si vous êtes surpris et dubitatif au départ, très rapidement vous commencez à entrevoir une issue de secours favorable à vos difficultés d'argent. Cependant, agissez avec prudence en sécurisant votre futur.



Gémeaux (20 mai - 21 juin)

Vous pourriez commencer un nouveau travail, ou changer de poste au sein de la société pour laquelle vous travaillez, ou même avoir des nouveaux projets... Le trigone Mercure/Neptune vous apporte une vivacité d'esprit indispensable à votre réussite professionnelle.

Le trigone Jupiter/Uranus aidé par la conjonction à Vénus favorise grandement le domaine de vos finances. Associé à Mars dans le domaine du travail, il y a de grandes chances pour que celles-ci se trouvent augmentées, sans doute grâce à votre travail !



Cancer (21 juin - 21 juillet)

La chance peut se faire avec un collègue. Il peut vous donner un coup de pouce totalement inattendu. Ce nouveau poste pourrait être très différent du poste actuel. Osez faire ce changement. Vous ne le regretterez pas. Il peut vous ouvrir un autre horizon.

Le budget est à étudier avec parcimonie. Vous devez faire attention à vos excès. Des coups de coeur sur des articles ou des produits peuvent vous revenir assez cher. Des produits haut de gamme pour la nourriture ou un restaurant peut entraîner des frais.



Lion (22 juillet - 23 août)

Avec cette opposition Uranus/Mars, il se peut que vous ayez envie de vous révolter contre des agissements qui ne vous conviennent pas. Il faudra essayer de trouver une manière très diplomate de le dire afin de ne pas froisser vos collaborateurs.

Les choses sont en gestation en ce qui concerne vos rentrées d'argent. C'est comme une soupe qui mijote. Il lui faut un certain temps de cuisson. En attendant, vous vous inquiétez un peu et vous vous demandez ce qui se passe.



Vierge (23 août - 23 septembre)

Des attentes différentes et des envies de nouveauté, vous êtes porté par une énergie dynamisante. Vos choix se dirigent vers de nouvelles activités lucratives, aujourd'hui vous testez des jobs et des pistes différentes. Vous tentez et vous osez !

Dépenser votre argent sans compter, vous en connaissez les risques, de ce fait, vous préférez vous montrer prévoyant en choisissant de ne pas jeter l'argent par les fenêtres. Vos proches saluent vos initiatives courageuses. Vous pensez au futur.



Balance (23 septembre - 22 octobre)

Au travail, vos idées font l'admiration de vos collègues. Vous pourriez recevoir une nouvelle, qui changerait votre routine quotidienne. Peut-être une promotion ? Quoi qu'il en soit, de nouveaux horizons pourraient voir le jour, et avec eux, de bonnes surprises.

De très bonnes perspectives pourraient se produire dans le domaine de vos finances. Le trigone Uranus/Vénus en est la cause. La vente tant attendue d'un bien immobilier pourrait se produire, et avec elle une belle rentrée d'argent que vous n'attendiez plus !



Scorpion (23 octobre - 22 novembre)

L'activité en cours demande de collaborer avec des personnes peu scrupuleuses. Du laisser-aller ou des erreurs professionnelles peuvent ralentir vos tâches. Une légère contrariété se fait sentir. De la mauvaise foi pourrait provenir d'un collaborateur.

Les questions du budget sont au coeur de vos préoccupations. Elles le sont pour la bonne cause, face à des projets. Vous désirez investir dans de la décoration ou changer la disposition de votre mobilier. Cette démarche encourage votre envie d'économiser.



Sagittaire (23 novembre - 21 décembre)

Les astres vous sont extrêmement favorables en ce qui concerne votre activité professionnelle. De bonnes nouvelles peuvent arriver et des libérations de situations difficiles peuvent avoir lieu. La journée sera sûrement riche à tous points de vue et changera votre quotidien à l'avenir.

Avec Vénus qui représente aussi les valeurs, l'argent va arriver à point nommé pour vous permettre de mener à bien vos désirs d'expansion. Saturne en Capricorne pourrait bien vous donner des envies d'achat immobilier.



Capricorne (21 décembre - 20 janvier)

Vous prenez une belle revanche professionnelle, vous n'êtes pas prêt de vous arrêter en si bon chemin. Vos projets tiennent la route, vous mettez toutes vos chances de votre côté pour pouvoir les réaliser au plus vite. Les astres vous protègent.

C'est une journée constructive qui vous attend, les finances sont à la hausse. Vous attendiez un retour à l'équilibre, le voici. Le secteur de l'argent est favorisé, si récemment vous avez fait des placements, vous recevez des gains inattendus.



Verseau (20 janvier - 19 février)

Des transformations pourraient se produire dans votre travail, apportant avec elles des changements positifs et un total épanouissement. Ne laissez pas passer cette opportunité ! Cela vous apporterait ce sentiment de liberté auquel vous aspirez tant !

Vous êtes capable d'une grande lucidité concernant votre budget. De plus, l'aspect Neptune/Mercure vous apporte une grande intuition en ce moment. Vos choix sont judicieux concernant vos finances, vous gérez tout cela de manière intelligente.



Poisson (19 février - 21 mars)

Une démarche est amorcée pour changer d'activité. Ce cap pourrait entraîner une mutation. Une nouvelle carrière est en marche. Elle réclame un bilan de compétence. Prenez la peine d'étudier votre projet professionnel. Votre avenir en dépend entièrement.

Gardez le maximum de budget. Le conseil est la sagesse, car les frais sont importants. Ils peuvent vous amputer l'argent réservé aux loisirs. Vous savez qu'il est préférable de rogner sur les économies. Privilégiez la récupération ou les bonnes affaires.



L'information est l'oxygène des temps modernes

Malikilé

QUOTIDIEN D'INFORMATION GÉNÉRALES, D'ACTUALITÉS ET DE PUBLICITÉS

1110 **Malikilé**
Communiqué du Conseil des Ministres du mercredi 1er juin 2022 en n°2022-24/sgg
Dr Bocari Treta sommé d'organiser un nouveau congrès

1111 **Malikilé**
Situation financière du Mali : Mon pays n'est pas en "défaut de paiements"
Revoilà le Cadre d'Echanges

1112 **Malikilé**
Durée de la Transition
Le Sommet de la CEDEAO tergiverse, le Mali s'assume !

1113 **Malikilé**
Durée de la Transition
La polémique entre le Mali et la CEDEAO

1114 **Malikilé**
Journées de Réflexions et de Soutien à la Transition : La jeunesse invitée à jouer sa part
Dr Choguel Kokalla Maïga fait le bilan de l'an I de la rectification

1115 **Malikilé**
Conférence de haut niveau organisée : Les professionnels du secteur invités à s'approprier l'événement
Essaïfou Mahamadou, un médiateur contesté !

1116 **Malikilé**
Adama - PASJ : Enfin le bitan de 10 ans de pouvoir
Le top départ !

1117 **Malikilé**
Mali : La hausse des prix des denrées alimentaires
Le nîet du Mali à la force française Barkhane

Pour tous renseignements, abonnements, reportages, publicités, annonces ... n'hésitez pas, contactez nous au :

70 44 22 23